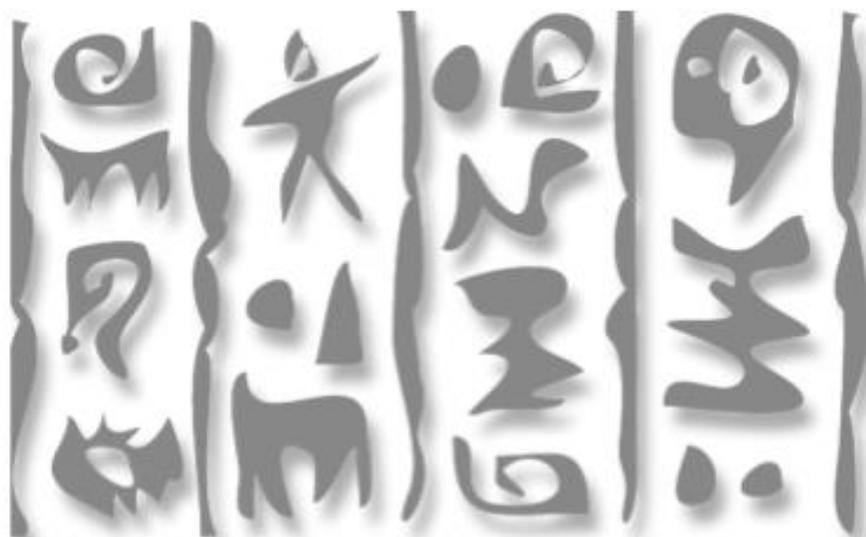


Collection

Innovations sociales et mouvements sociaux



**L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES**

Textes réunis et présentés par

Pierre-André Tremblay

GRIR

UQAC

Groupe de recherche
et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi

CRiSES
www.crisis.uqam.ca
Centre de recherche sur les innovations sociales

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES

**Textes réunis et présentés par
Pierre-André Tremblay**

Coordination de l'édition : Suzanne TREMBLAY

Mise en page : Catherine TREMBLAY

©Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque Nationales du Québec

ISBN : 978-2-923095-67-7



Publications
Groupe de recherche et
d'intervention régionales

Présentation du GRIR

La création du GRIR résulte de la rencontre de deux volontés : l'une, institutionnelle et l'autre, professorale. Sur le plan institutionnel, après un débat à la Commission des études sur l'opportunité d'un Centre d'études et d'intervention régionales (CEIR) à l'UQAC, les membres de la commission décidaient, le 4 avril 1981, de « différer la création d'un centre d'études et d'intervention régionales, de favoriser l'éclosion et la consolidation d'équipes en des groupes de recherche axés sur les études et intervention régionales ». Deux ans plus tard, la Commission des études acceptait et acheminait la requête d'accréditation, conformément à la nouvelle politique sur l'organisation de la recherche. Reconnu par l'UQAC depuis 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.

Les objectifs du GRIR

Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier. Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier niveau renvoie à l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'un territoire. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à cette structure spatiale qu'est une région ou une localité, d'un quartier, etc.

En regard des problématiques du développement social, du développement durable et du développement local et régional, le GRIR définit des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'édition et de diffusion afin de susciter et concevoir des recherches dans une perspective de prise en main des collectivités et des communautés locales et régionales; d'encourager un partenariat milieu/université; de favoriser l'interdisciplinarité entre les

membres; d'intégrer les étudiants de 2^e et 3^e cycles; de produire, diffuser et transférer des connaissances.

Les activités du GRIR

À chaque années, le comité responsable de l'animation scientifique invite plusieurs conférenciers et conférencières du Québec et d'ailleurs à participer aux activités du GRIR. C'est ainsi que des conférences sont présentées rejoignant ainsi plus de 500 personnes issues non seulement de la communauté universitaire (étudiants, employés, professeurs, etc.), mais aussi du milieu régional. Le comité responsable de l'édition scientifique publie chaque année des publications de qualité. Ce volet du GRIR offre à la communauté universitaire et aux étudiants des études de cycles supérieurs l'occasion de publier des actes de colloque, des rapports de recherche ou de synthèse, des recherches individuelles ou collectives. Vous pouvez consulter la liste des publications sur notre site internet : <http://grir.uqac.ca/>

L'Équipe du GRIR

Présentation du CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux :

services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axe innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

Les activités du CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les Cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.crisis.uqam.ca>

Juan-Luis Klein
Directeur

TABLES DES MATIÈRES

PRÉSENTATION

Pierre-André TREMBLAY 1

LA CONVERSION ENTREPRENEURIALE DES ORGANISATIONS DE CHÔMEURS. LE CAS DE L'« ORGANISATION DES QUARTIERS TUPAC AMARU » EN ARGENTINE

Maricel RODROGUEZ BLANCO 3

S'ÉMANCIPER DE LA DOMINATION MARCHANDE? POSSIBILITÉS ET LIMITES DE L'ENGAGEMENT AU SEIN D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE CONSOMMATEURS.

Quidora MORALES LA MURA 15

LES FAIBLES AMBITIONS SUBVERSIVES DE L'ESS

Fanny DARBUS 25

LA DISTANCE CROISSANTE ENTRE LE MOUVEMENT DES FEMMES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE: RÉFLEXIONS SUR LE CAS DU QUÉBEC VU DEPUIS LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Suzanne TREMBLAY, Pierre-André TREMBLAY, Josie-Ann BONNEAU,
Danielle MALTAIS et Marielle TREMBLAY 35

AUTEUR-E-S 51

PRÉSENTATION

Pierre-André TREMBLAY, UQAC

Ancienne mais toujours nouvelle venue sur la scène publique, innovatrice mais fermement ancrée dans la tradition, participant au marché mais jouant sur des liens sociaux non-marchands, revendiquant son indépendance mais demandant le support de l'État, soulevant l'espoir d'une société meilleure mais se heurtant au doute perpétuel quant à sa capacité à l'atteindre, l'économie sociale et solidaire est à la fois éthique, politique, économique et pétrie de paradoxes. C'est dire qu'on aurait tort de chercher à l'enfermer dans un modèle unique. Pour la comprendre, il vaut mieux chercher à voir comment elle arrive – ou pas – à se situer sur le fil du couteau, partagée qu'elle est entre le pragmatisme de la production-circulation des biens et services et la volonté de changer la vie.

Il faut y voir une « tension essentielle », comme disait Kuhn à propos de tout autre chose. À vouloir l'enfermer dans un seul terme de l'alternative, on l'affadit et lui retire ce qui fait sa richesse. Les exemples sont nombreux où, à trop rechercher leur institutionnalisation, les organisations de l'économie sociale et solidaire perdent ce qui les distingue des entreprises « capitalistes normales », si on peut risquer cet oxymore. Et perdent, du même coup, ce qui pourrait les rendre attirantes. À l'inverse, à négliger l'ancrage dans la réalité quotidienne pour tenter de faire table rase de tout, d'un seul coup, elles connaissent le sort de ces utopies immigrées en Amérique au XIX^{ème} siècle, qui ne durèrent souvent que le temps de se dissoudre dans les conflits internes, sans laisser d'autre trace que la conviction que, finalement, rien n'est possible.

Voilà donc l'enjeu : voir comment les organisations se revendiquant de l'économie sociale et solidaire réagissent aux contraintes de leur insertion dans l'économie marchande, mobilisent les ressources provenant des mouvements sociaux, s'ancrent dans leur identité pour développer des modèles de gestion originaux et en tirent des leçons aptes à améliorer le sort des populations en difficulté.

C'est ce à quoi s'efforcent les textes réunis ici. Tous ont choisi la voie de l'analyse empirique de la réalité, qui permet de mieux saisir les particularités de leur objet. Maricel Rodriguez Blanco, présentant une organisation *piquetera* argentine, insiste sur les liens étroits la liant à l'État, qui lui délègue une partie des services publics. Cette contractualisation, qui s'inspire des théories du *new public management*, permet cependant à l'organisation de maintenir ses activités militantes. L'auteure en tire l'hypothèse que l'économie sociale et solidaire trouve dans le désengagement de l'État le terrain qui lui permet de se développer. Le texte de Quidora

Morales La Mura, qui traite d'associations de consommateurs en France et au Chili, mène lui aussi à mettre en perspective les énoncés liant de façon nécessaire l'économie sociale et la transformation volontaire des sociétés. À partir d'une typologie des rôles multiples à l'œuvre dans ces associations, l'auteure note le rôle central qu'y occupent les employés, ce qui relativise, sans les éliminer, les prétentions démocratiques. De même, les répertoires d'action, où prédominent nettement les activités de service, relèguent à la marge la question de la sortie de la société marchande. En fait, on peut se demander si ces organisations ne s'y seraient pas trouvés une niche stable, ce qui les fait ressembler à des groupes de pression bien plus qu'à des mouvements sociaux.

À partir d'un terrain fort différent, c'est à une conclusion convergente que mène le texte de Fanny Darbus. Étudiant des organisations qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, car elles participent à des salons consacrés à ce secteur, elle se demande si leurs activités originales, voire atypiques, ne seraient pas des stratégies de positionnement dans un marché au moins autant que des efforts pour « produire autrement ». Le discours sur le changement social y est fort peu présent et, lorsqu'il l'est, il ressemble fort à une façon de se distinguer des concurrents, ce qui est très éloigné d'une subversion de l'économie dominante. Pour reprendre les termes d'Henri Desroches, le « principe de nécessité » semble avoir pris le pas sur le « principe de projet ». Le texte de l'équipe de Tremblay mène au même constat. Lors de son arrivée sur la scène publique, la « nouvelle économie sociale » québécoise a été le véhicule des revendications des organisations du mouvement des femmes. Des entretiens avec des militantes de cette époque tracent un bilan mitigé de la trajectoire poursuivie depuis. L'économie sociale est certes parvenue à se tailler une place au sein du paysage de l'action économique, mais la conséquence en a été un éloignement par rapport aux revendications originelles en matière de mobilisation pour l'égalité des genres. L'économie sociale et le mouvement des femmes se sont éloignés l'un de l'autre. On a l'impression qu'une occasion a été ratée.

Les leçons qui ressortent de ces analyses en décourageront plusieurs qui auraient préféré des lendemains qui chantent. Ce n'est pourtant pas le message qu'il faudrait retenir : la force de l'économie sociale et solidaire est d'obliger à prendre au sérieux la vie quotidienne, en ce qu'elle a d'ardu et d'enthousiasmant à la fois. Prendre ses désirs pour des réalités ne fait pas une bonne politique. Il est facile de rêver, mais réaliser quelque chose de concret est autrement plus enthousiasmant.

Des versions antérieures de ces textes ont été présentées lors d'une séance du colloque du réseau de travail 35 « Sociologie du monde associatif » de l'Association française de sociologie intitulé « Le monde associatif divisé ». Cette séance s'est déroulée à Nantes en septembre 2013 sous la direction de Matthieu Hély. Qu'il soit ici remercié d'avoir organisé cette rencontre.

LA CONVERSION ENTREPRENEURIALE DES ORGANISATIONS DE CHÔMEURS. LE CAS DE L'«ORGANISATION DES QUARTIERS TUPAC AMARU» EN ARGENTINE

Maricel RODRIGUEZ BLANCO, École des hautes études en sciences sociales de Paris

Les organisations *piqueteras*¹ qui se composent de chômeurs et de travailleurs précaires² naissent à la fin des années 1990 dans le contexte des réformes économiques et politiques du gouvernement de Carlos Menem (privatisation et dérégulation des services publics, décentralisation des administrations, politiques d'assistance ciblées de « lutte contre la pauvreté »). Ancrées territorialement, de taille variable (allant jusqu'à 100 000 participants), elles ont gagné rapidement en visibilité à partir des mobilisations collectives - barrages de route - réclamant à l'État du travail et des allocations. Issues de la protestation sociale, ces organisations sont devenues des interlocuteurs légitimes du pouvoir politique et, par là même, des intermédiaires incontournables entre l'État et les populations les plus défavorisées. Ayant été chargées de la distribution des ressources étatiques et de la prestation de services, dans le cadre de la « contrepartie » exigée par les programmes sociaux focalisés sous le label de l'« économie sociale et solidaire », elles assurent entre autres pour ses membres la fonction de « guichets de l'État »³. À cet égard, le cas de l'organisation *piquetera* Tupac Amaru est tout à fait paradigmatique en ce qu'il témoigne des transformations structurelles de l'État à l'oeuvre en Argentine, où des organisations du mouvement social deviennent des relais de la gestion publique territoriale.

Les *piqueteros* ont été étudiés en Argentine le plus souvent comme des mouvements sociaux contestataires, en rupture avec les syndicats et les partis politiques notamment le péronisme, ou encore comme des formes économiques « alternatives » au capitalisme⁴. Si la sociologie du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire fortement développée en France depuis plusieurs années⁵, a très tôt porté une attention particulière aux logiques pratiques à partir d'un regard critique sur le milieu associatif, ce type de perspectives demeure plutôt rare en Argentine et, plus largement, en Amérique latine. Avant tout focalisés sur la dimension utopique et nouvelle du phénomène, les travaux argentins ont négligé l'étude des effets pratiques des politiques sociales et de l'insertion par l'emploi sur les activités économiques des organisations. À travers une enquête de terrain principalement ethnographique menée en Argentine, entre 2000 et 2008, auprès de différentes catégories d'agents concernés (dirigeants, intermédiaires, membres) de l'organisation Tupac Amaru, et d'une enquête prosopographique ayant donné lieu à la constitution des bases de données sur les leaders (N=76) et ses organisations, cet article se propose de montrer les évolutions récentes d'organisations sociales en Argentine qui parviennent à combiner des stratégies de contestation sociale avec des

logiques entrepreneuriales. On veillera à travers cette analyse de cas à relativiser l'espace des mouvements sociaux et des organisations territorialisées de l'économie sociale et solidaire souvent appréhendé sous l'angle de la « société civile » vertueuse supposant horizontalité, solidarité et action désintéressée. Notre approche se propose ainsi de regarder ensemble des dimensions de cet objet qui sont souvent considérées comme disjointes : d'une part, le travail politique de promotion des valeurs ou d'une « cause » et, d'autre part, les activités économiques développées au sein de l'espace des mouvements sociaux⁶ et des organisations. Et ce, dans le but de comprendre la genèse et le développement de cette organisation comme des formes d'ajustement, non sans conflits, aux offres des pouvoirs publics ayant subi des transformations structurelles de longue durée.

Dans un premier temps, nous analyserons l'évolution par laquelle, comme des nombreuses autres organisations du milieu associatif mais également de l'entreprise en Argentine et ailleurs⁷, la Tupac Amaru prend en charge des programmes sociaux de coopératives destinés à des chômeurs et des travailleurs précaires, dans le cadre de l'essor des pratiques de « new public management » au sein de l'État. Nous montrerons comment cette gestion de subventions de l'État et l'administration des « emplois » par les organisations au sein de coopératives conçues sous le label de l'« économie sociale et solidaire », suppose une opportunité pour certaines de ces organisations qui se multiplient et augmentent considérablement ses moyens de financement. Nous défendrons l'hypothèse selon laquelle à l'origine de ce processus il n'y a pas une « stratégie » des organisations ni de leurs leaders mais plutôt des transformations structurelles qui se traduisent par la prégnance d'une dimension économique ou dans d'autres termes, par une rationalité gestionnaire qui altère la structure interne des organisations comme Tupac Amaru. On avancera également l'idée que la façon dont cette organisation s'« ajuste » à ces nouvelles logiques de régulation des rapports sociaux n'est pas indissociable de la trajectoire sociale, politique et professionnelle de sa porte-parole. C'est entre autres les capitaux social et politique accumulés par cette dernière qui rendent possible cette conversion de l'organisation à l'ethos managérial. Ainsi, dans un deuxième temps, nous signalerons certains aspects de la trajectoire ascendante de la leader de la Tupac, marquée par la notoriété médiatique et l'embourgeoisement économique, où s'observe la portée de ces logiques entrepreneuriales.

Genèse d'une organisation hybride

La genèse de l'organisation Tupac Amaru est à analyser sous l'angle d'un double rapport, celui d'une action collective encadrée par un syndicat et celui d'un lien institutionnel (ou contractuel) avec le gouvernement national et provincial. L'organisation naît en 1999 à la province périphérique de Jujuy⁸ (nord-ouest du pays), sous la tutelle d'un syndicat, la *Central de los Trabajadores Argentinos* (CTA) se trouvant à la tête des luttes suite à des revendications sociales très ciblées, portées par les employés de l'administration publique de Jujuy pour l'augmentation des salaires et pour contester les réformes du gouvernement de Carlos Menem (1989-1994, 1995-1999).

La CTA, créée en 1996 par une branche du péronisme contre le syndicalisme traditionnel de la

CGT (*Confederación General de los Trabajadores*), est une fédération d'organisations qui regroupe plus de 240 organisations syndicales et sociales territorialisées, avec près de 860 000 personnes affiliés selon les statistiques de la propre organisation. Étant reconnue de fait, la CTA fait toujours partie des syndicats qui n'ont pas de statut juridique (1104 syndicats seulement inscrits, contre 1317 ayant de statut juridique). Parmi les antécédents de la fondation de la CTA, il se trouve la *Marcha Federal*, une mobilisation massive réalisée en 1994 contre le gouvernement de Carlos Menem et ses réformes structurelles de l'économie qui portaient des conséquences négatives pour les travailleurs. La CTA se propose comme un « nouveau syndicalisme » avec une autonomie vis-à-vis des partis politiques et des entrepreneurs et une démocratie interne (vote direct), contrairement à ce qu'incarnait le syndicalisme « traditionnel » de la CGT. La CTA prétend à la fois se faire écho des changements du statut de l'emploi, en regroupant dans ses bases non seulement des employés mais aussi des chômeurs, des jeunes, des migrants, des travailleurs précaires. L'affiliation se fait moyennant une contribution symbolique différenciée selon la catégorie sociale d'appartenance⁹.

L'organisation Tupac Amaru est créé sous l'impulsion de Milagro Sala, sa dirigeante actuelle, d'affinités politiques péronistes qui, ayant participé aux mobilisations collectives durant les années 1990 est ainsi cooptée et nommée sous-secrétaire de la CTA de Jujuy par Fernando Acosta, secrétaire général de ce syndicat. Profitant des « opportunités politiques » ouvertes par les premières organisations *piqueteras* depuis 1996, notamment de l'inscription dans l'agenda public de la question du chômage et de la pauvreté, Tupac Amaru milite pour que l'État prenne en charge la situation des chômeurs *jujeños*, contre la malnutrition des enfants et pour la création de sources d'emploi. Grâce à ces mobilisations et aux négociations qui en suivirent, l'organisation obtient alors des allocations et des subventions, versées de façon plus ou moins ininterrompue à partir des années 1990 par l'État fédéral et par le gouvernement de la province de Jujuy. Moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle unique d'un peso argentin, environ 100 000 affiliés composent actuellement l'organisation qui s'est étalée sur tout le territoire national : en majorité des chômeurs bénéficiaires des allocations étatiques, des femmes et des jeunes exclus du marché de l'emploi.

De la contestation syndicale à l'entrepreneuriat social

Dans une première étape de développement de l'organisation (1999-2002), encadrée par la CTA, l'organisation Tupac Amaru se charge progressivement de la gestion et distribution des allocations provenant du gouvernement national appelées *Plan Trabajar* (à défaut d'un revenu universel pour toutes les personnes en situation de chômage) et du gouvernement de la province (*Copas de leche*). Elle commence ainsi par la distribution de lait et des sacs de nourriture auprès des populations de jeunes et d'enfants des classes populaires *jujeñas*. Ce dernier programme *Copa de leche* n'ayant aucune condition requise pour en bénéficier, permet à l'organisation Tupac Amaru à la fois de subsumer et de généraliser ses revendications initiales et fondatrices et, surtout, de pouvoir s'adresser potentiellement à une frange nettement plus large des couches populaires, ayant pour corollaire un accroissement exponentiel de la base des affiliés en quelques années.

Dans cette première étape, l'obtention des aides et subventions résultent avant tout de la négociation entre la CTA de Jujuy et le gouvernement. L'organisation Tupac Amaru est donc encadrée par la CTA, ce qui se traduit notamment par des pratiques comme par exemple la décision de se mobiliser à travers un barrage de route, qui sont relativement homologues aux pratiques instituées au sein de la CTA pour ce même type d'actions collectives. Ainsi, la décision quant à la nature de la mobilisation est systématiquement prise en comité restreint et légitimée par une assemblée de délégués. De l'assemblée résulte la division du travail suivante pour l'organisation d'un barrage de routes : les femmes se chargeront habituellement des repas, tandis que les hommes s'occupent de « l'autodéfense » (du service d'ordre) ou sécurité interne, et enfin les jeunes configurent des « groupes de choc » portant des tambours pour annoncer leurs revendications et affirmer leur présence. De même, les manifestants utilisent des *pecheras*, une espèce de chasuble fournie par le syndicat qui les identifie et qui est précisément l'une des marques de reconnaissance des actions collectives de la CTA¹⁰.

Outre le soutien en termes d'infrastructure organisationnelle, Tupac Amaru bénéficie dans cette période de l'expertise mobilisée par la CTA qui alimente sans cesse l'expérience des leaders et membres de l'organisation, tant du point de vue de la logistique des actions collectives que de l'action sociale sur le territoire (professionnels de la santé, sociologues, économistes, historiens, journalistes...). Ils développent toute une stratégie de conscientisation et de publicité de leurs activités qui se développe dans les médias et réseaux sociaux, ou bien dans des ateliers de formation ouverts à la société. L'organisation acquiert ainsi au fil des années une expérience et un savoir-faire facilitant son élargissement, le développement d'une structure nationale et une division du travail interne. Ceci lui permet de mieux s'adapter à des contraintes imposées par le nouveau modèle de politiques publiques du gouvernement.

Si les premières années de Tupac Amaru se caractérisent par une action dans le cadre de la structure syndicale de la CTA, à partir de 2003, l'organisation développe une structure propre et indépendante du syndicat, dans un processus d'institutionnalisation progressive de son rôle de relais de l'État. En effet, le gouvernement de Néstor Kirchner (2003-2007) ouvre une nouvelle phase dans l'évolution des organisations *piqueteras*. Contrairement aux gouvernements précédents, le gouvernement de Kirchner accepte de dialoguer avec les porte-parole des organisations. Aussitôt au pouvoir, le président et la ministre du Développement Social de la nation, Alicia Kirchner, reçoivent à Buenos Aires un groupe de délégués de l'organisation Tupac Amaru qui réussissent à obtenir de nouveaux financements. Cependant si le gouvernement se montre disponible et plus ouvert au dialogue avec les *piqueteros*, il leur réserve un traitement différencié, selon l'organisation, produisant une fragmentation des mouvements : entre les partisans et les critiques du kirchnerisme. L'organisation Tupac Amaru se positionne stratégiquement en faveur du nouveau gouvernement qui défend un modèle de syndicalisme pourtant critiqué par la CTA et la propre organisation Tupac Amaru quelques années avant. De ce fait, tandis que d'autres organisations continuent à avoir un rapport tendu avec le gouvernement national, Tupac Amaru, elle, jouit d'un traitement particulier plutôt avantageux.

Le financement par projet : les coopératives de logement

Parmi toutes les allocations et subventions octroyées à l'organisation Tupac Amaru par le gouvernement de Kirchner, c'est le financement pour le logement¹¹ qui permet de mieux visualiser la rapide évolution de l'organisation et l'accroissement de son autorité. Dans ce contexte, l'organisation Tupac Amaru qui avait jusque-là cherché à construire un réseau dans les limites de la province, élargit sur le territoire national son domaine d'action.

Le programme fonctionne grâce à l'action coordonnée de plusieurs organismes intervenant à des échelles différentes. D'une part, à l'échelle nationale, il s'agit d'une stratégie concertée entre le ministère de Planification Fédérale, Investissement Public et Services, à travers le Service de Développement Urbain et de Logement, le ministère du Développement Social, à travers l'Institut National d'Associativisme et d'Économie Sociale (INAES) et le Registre National des Acteurs du Développement Local et de l'Économie Sociale, le ministère du Travail, Emploi et Sécurité Sociale, et finalement le ministère de l'Économie. D'autre part, à l'échelle provinciale et municipale, les institutions concernées sont l'Institut Provincial du Logement (IPV), en charge de l'exécution du programme et les gouvernements locaux qui sont les responsables de l'exécution des projets du programme.

Originellement le Plan d'Urgence de Logement (Logements par Coopératives), lancé le 18 septembre 2003 par le gouvernement fédéral de Néstor Kirchner avec un budget de \$120 millions de pesos, vise à apporter des solutions pour l'émergence de logement et de travail. Le plan s'articule autour de cinq priorités¹² : « Contribuer au développement et à l'amélioration des conditions d'habitat, de logement et d'infrastructure de base des foyers de revenus sous le seuil d'indigence et des groupes vulnérables en situation d'urgence ou de marginalité ; générer l'insertion sociale des chômeurs et des bénéficiaires du *Programme Jefes y Jefas de Hogar* et de la population en émergence de logement et de travail, par la formation de coopératives de travail ; concrétiser des projets durables par la construction de nouveaux logements avec leur infrastructure correspondante de base ; mettre en œuvre une sortie par l'emploi grâce à ce programme et mobiliser les marchés locaux de matériaux, tant au niveau de la commercialisation que de la production ». Le gouvernement établit que les coopératives de travail qui recevront la subvention doivent être constituées par 16 membres : 8 titulaires du subsidie au chômage *Programme Jefes y Jefas de Hogar* et 8 chômeurs non bénéficiaires. Dans la mesure où les « coopérateurs » doivent être chefs de familles nombreuses, ne pas posséder d'autres propriétés, avoir de faibles revenus et d'autres variables définies par les services sociaux provinciaux correspondants, le profil des bénéficiaires est très ciblé. Chaque coopérative recevait, avec le premier contrat, un financement non réintégré et surtout non imposable de \$6000 pour l'acquisition d'équipements, outils, vêtements de travail et registres comptables.

Effets de concurrence entre organisations et logique marchande

Ce programme de subventions entraîne des effets considérables pour les organisations *piqueteras* comme Tupac Amaru. Tout d'abord, cette contrainte juridique incitant les organisations à devenir des « coopératives de travail » introduit une innovation qui contribue fortement à modifier l'organisation bureaucratique interne des organisations qui se voient alors dans la nécessité de créer de nouveaux statuts (comme celui de « technicien »). De tensions internes apparaissent de manière récurrente entre les différentes catégories d'agents, ainsi qu'entre les bénéficiaires et ceux qui attendent. Par exemple, Tupac Amaru aboutit dans un premier temps à la constitution de 100 coopératives de travail, ayant pour but la construction de logements pour les membres de l'organisation. Mais les logements construits par quelques affiliés bénéficient seulement une partie des travailleurs. Cette situation met au jour une logique de l'attente qui produit des nombreux conflits entre les affiliés. Ces tensions sont d'autant plus importantes que les bénéficiaires de ce programme participent sous la promesse de devenir un jour propriétaires, même si jusqu'à présent les maisons restent toujours la propriété de l'organisation. Pour le gouvernement c'est avant tout une façon de laisser aux organisations la responsabilité de prendre en charge la gestion des problèmes dérivés du fonctionnement du programme. De ce point de vue, ces programmes sociaux produisent des conséquences pratiques similaires à celles soulignées par certains travaux portant sur le cas français¹³.

La conversion des organisations en coopératives de travail entraîne un deuxième effet. Étant donné que le recrutement des travailleurs au sein des coopératives reste à la charge de l'organisation, cette dernière voit augmenter sa marge de manoeuvre en ce qui concerne la sélection des affiliés susceptibles de correspondre au profil demandé. Ce sont effectivement elles qui se chargent d'élaborer les critères nécessaires au recrutement des possibles bénéficiaires. Les organisations octroient un pointage à chaque affilié selon le degré de participation aux différentes activités (barrages de routes, assemblées, réunions, etc.). Outre ces critères permettant également de déterminer l'octroi des maisons aux futurs habitants, l'organisation demande un apport mensuel de 45 pesos argentins pendant 25 ans. Cette somme de 45 pesos par mois devait permettre aux habitants des maisons d'obtenir les titres de propriété de leur logement à un coût de 67,5% du coût total de la maison. Une fois sélectionnés les bénéficiaires, les listes sont transmises ensuite par la mairie aux services sociaux de l'IPV (Institut Provincial du Logement). Si les coopératives ne remplissent pas leur quota, les mairies peuvent intervenir en proposant des bénéficiaires. Mais en général, les organisations se trouvent dans la situation de devoir établir à leur insu des distinctions entre des candidats ayant de caractéristiques similaires et beaucoup plus nombreux d'ailleurs que les postes à pourvoir, ce qui accroît considérablement leur pouvoir discrétionnaire¹⁴.

Étant donné que le nombre de chômeurs susceptible de pouvoir bénéficier des postes au sein des coopératives dépasse largement le budget prévu par le gouvernement, les organisations sont toujours contraintes de négocier les subventions. Tupac Amaru est en concurrence avec de centaines d'organisations qui aspirent, elles aussi, à s'insérer dans les dispositifs publics.

Autrement dit, dans la mesure où le programme ne suppose pas de droits acquis mais des aides distribuées de manière discrétionnaire, on voit se développer une logique de concurrence entre les organisations. D'un autre côté, le gouvernement accorde la priorité aux chômeurs faisant déjà partie de coopératives de travail, ce qui favorise les organisations le mieux dotées en ressources et notamment en capacité de négociation, comme la Tupac Amaru, qui obtiennent alors plus de subventions.

Les ressources que le gouvernement national concède actuellement à l'organisation (autour de 8 200 000 pesos par mois) sont destinées à la construction de 500 logements en 6 mois. À peu près 6200 maisons au total ont été construites, chaque maison ayant un coût final de 20 000 pesos. Depuis les premières négociations avec les fonctionnaires du gouvernement national pour l'obtention de crédit pour la construction de logements, l'organisation s'arrange pour diminuer le temps de construction des maisons et ainsi, économiser une partie des subventions octroyées par le gouvernement fédéral. Intégrant des logiques de contrôle et de gestion de la productivité, mais surtout en exploitant sa main-d'oeuvre, composée de chômeurs et de travailleurs précaires, Tupac Amaru réussit en effet la construction de logements dans de meilleurs délais que ceux prévus par les pouvoirs publics soit par l'Institut du logement.

S'agissant de financements par projet, une fois bâties les premières maisons dans les terres données à l'organisation par le gouvernement national, situées dans la banlieue de Jujuy, l'organisation se lance dans la construction d'une série d'usines (textile, de briques, de tuyaux, métallurgique). Environ 4 600 personnes travaillent au sein de ces usines qui fonctionnent selon le dispositif des coopératives et dont les bénéficiaires constituent la deuxième grande source de financement de l'organisation. Mais les conditions de travail sont plutôt précaires. Les travailleurs sont payés entre 800 et 2200 pesos par mois de travail (entre 114 et 314 euros par mois environ). Pas soumis aux règles du droit du travail, les bénéficiaires de ce programme n'ont pas de sécurité sociale et ne cotisent pas pour la retraite, leur travail étant précaire également en ce qui concerne le temps du travail : des périodes de quelques mois, limitées dans le temps, et variables selon la négociation plus ou moins réussie de nouvelles commandes.

Dans l'usine textile (la première à être mise en marche par l'organisation), par exemple, près de 600 affiliés fabriquent des milliers de blouses - pour les élèves des écoles primaires, secondaires, ainsi que pour les travailleurs des usines - ainsi que de t-shirts, de sous-vêtements, de tapis et de nappes. Femmes dans sa majorité, ont été formées en couture par d'autres affiliés avec plus de savoir-faire. Tandis qu'elles s'occupent principalement de la couture des matières souples, quelques hommes travaillent avec le cuir exigeant plus de force¹⁵. Un magasin ouvert en plein centre de la ville de San Salvador offre la variété de produits faits dans les usines installées dans le quartier. Ils travaillent sur commande avec les entreprises privées de la région (dont des restaurants, des hôtels, etc.), mais leur principal client est l'État. Les ressources financières dérivées des ventes sur le marché des produits de l'usine, servent à l'achat des nouvelles machines.

Se positionnant alors comme un employeur important au niveau de la province de Jujuy, après l'administration publique (qui concentre la majorité des emplois) et l'entreprise Ledesma (une

des principales productrices de papier à base de l'exploitation de canne à sucre de l'Amérique du sud), cette organisation – comme d'autres organisations sociales – signifie pour de nombreux membres de catégories populaires précarisées l'accès à des revenus, même si ces derniers se révèlent insuffisants.

Le manque de véritable salaire donnant accès aux droits sociaux est partiellement compensé par l'offre de prestations de santé et de loisir au sein même du quartier où siège l'organisation Tupac Amaru (centre de soins, crèche, terrains de football, piscine, église, accès à Internet et taxiphone). En effet, un centre de santé et de soins fonctionne jour et nuit pour offrir un dispositif d'attention médicale aux affiliés. Des professionnels de la médecine (une gynécologue, des ophtalmologues et des dentistes) contactés par le biais de la CTA, travaillent avec des horaires flexibles, souvent comme bénévoles ou percevant de bas salaires. Même un laboratoire d'analyses médicales a été construit au sein du quartier pour répondre au besoin des membres de l'organisation.

Contraintes à évoluer dans un rapport de force avec les pouvoirs publics et dans un flou variable du point de vue des règles concernant l'emploi, le sort des organisations comme Tupac Amaru est indissociable des transformations administratives et politiques, ce qui rend ce type d'entreprise associative d'autant plus vulnérable. Dans ce cadre-là, contrairement à une certaine idée dominante qui affirme l'abandon des territoires des organisations par l'État, celui-ci intervient activement façonnant une forme de travail gratuit ou mal rémunéré, réalisé le plus souvent dans des conditions dégradées¹⁶. L'essor de l'organisation Tupac Amaru, dans le milieu de la lutte contre le chômage et la pauvreté, répond ainsi, comme l'affirme Matthieu Hély pour le champ associatif français, à un « double processus de la « privatisation » du public et de la « publicisation » du privé » (Hély, 2009 : 264). Cette indéfinition entre mission publique et logique privée ou pouvoir discrétionnaire entraîne une logique de concurrence entre les organisations qui mettent en avant - pour se légitimer face aux pouvoirs publics - des critères d'efficacité qui ne correspondent pas aux principes d'intérêt public. Par la logique de la négociation de programmes sociaux avec des organisations, le gouvernement contribue donc à la reproduction des organisations sociales dans le temps et s'assure d'ailleurs une base d'appui formée par des catégories populaires précarisées mobilisable politiquement¹⁷.

La trajectoire d'un « entrepreneur de la médiation »

Étant dépourvue d'une légitimité de type statutaire, la légitimité politique de Milagro Sala comme leader de l'organisation Tupac Amaru ne peut se concevoir que sur la base de l'expérience cumulée. De ce fait, bien qu'elle semble avoir développé une grande marge de manoeuvre sur l'organisation, elle est à la fois contrainte à une justification permanente du désintéressement et de sa cause défendue. L'analyse de sa trajectoire montre bien un parcours assez typique d'une militante péroniste et de son acquisition de capital politique et de légitimité grâce à un ensemble d'éléments: une origine sociale de classes populaires, une appartenance à une communauté indienne exclue et méconnue socialement et politiquement pendant des siècles, un milieu culturel signé par un syncrétisme (entre un culte catholique et des croyances

liées à la culture andine colla), une scolarisation débouchant sur un poste dans l'administration publique de la province de Jujuy, une socialisation politique marquée par un militantisme dans le péronisme local, puis dans le syndicat d'employés de l'administration publique (comme sous-secrétaire), puis dans la CTA, jusqu'à être désignée pour être en tête de l'organisation Tupac Amaru. Les relations interpersonnelles favorisées par l'appartenance de Milagro Sala à cette organisation syndicale, seront décisives pour la configuration de son capital politique. Cette acquisition ne se fait pas sans résistance : la dirigeante de cette organisation réussit à se faire connaître et à cumuler un pouvoir d'organisation qui est systématiquement mis en question par des secteurs de la société *jujeña*, non seulement les classes moyennes qui voient en cette organisation (ce qui est extensible aux *piqueteros*) l'expression même des « classes dangereuses », mais aussi par des secteurs des intellectuels et de la presse qui représentent des préférences politiques opposées au péronisme et aux programmes populistes (incarnés par les positions des journalistes du principal quotidien *La Nación*). N'ayant pas les titres ou diplômes qui permettraient de fonder son autorité de manière légitime, n'ayant pas été élue, ne pouvant pas non plus disposer d'une légitimité communautaire (traditionnelle), la leader est contrainte de développer une action constante de justification de sa position de leader désintéressée de l'organisation, afin de la rendre légitime. Mais un nouveau contexte caractérisé par l'encouragement d'un certain « militantisme populaire » lié aux années 1970 s'ouvre avec l'arrivée au pouvoir du président Kirchner. Ce contexte devient particulièrement propice pour Milagro Sala qui s'est vue très rapidement prise comme exemple même de la « nouvelle direction » que la politique du gouvernement kirchneriste prétendait entreprendre, configurée symboliquement en opposition au ménemisme. Kirchner devient ainsi une source de légitimité qui favorisa et encouragea la mission de Sala.

L'acquisition de son capital politique et la manière dont elle le mobilise s'ajuste précisément aux contraintes structurales auxquelles l'organisation est soumise, et lui donne ainsi une certaine marge de manoeuvre. Autrement dit, les dispositions politiques acquises de Milagro Sala formant son capital politique se trouvent en adéquation à la fois objective et subjective avec la définition du poste de leader de cette organisation, homologue quant à cette double dépendance État-syndicat et héritage politique hybride (péronisme-Parti Justicialista, kirchnerisme, syndicalisme étatique, mouvement indien).

Conclusion

Loin d'un mouvement social « autonome » vis-à-vis des gouvernements ou d'une « alternative économique » au capitalisme, cette organisation *piquetera* est traversée par deux logiques en tension: d'une part, elle se définit comme une organisation sociale militante qui agit collectivement dans l'espace public, en s'adressant au nom des catégories populaires aux pouvoirs publics jugés responsables de la situation de précarité subie par ces dernières. D'autre part, contrainte par une logique de dépendance financière de l'État, elle devient le relais de l'État dans les territoires. On trouve ainsi dans cette dépendance paradoxale à laquelle l'organisation doit son existence et le maintien de celle-ci, l'un des principes explicatifs de la production par l'organisation d'une définition sociale foncièrement ambiguë.

Cette logique entraîne une conséquence majeure qui permet d'expliquer en partie la durée de ces organisations sur la scène sociale pendant plus de quinze ans. Faute de solutions structurelles pour les individus au chômage ou dans des situations de travail précaire, ces organisations sont contraintes à agir en permanence pour négocier des allocations et des subsides avec le gouvernement national¹⁸. Les allocations et subventions obtenues des gouvernements ne pourraient pas ne pas être comprises comme des gains de la lutte, de l'engagement, et donc perçues avec fierté par les membres des organisations. Cependant elles sont le résultat non d'un droit ni d'une loi garantissant l'accès de ces populations à ces bénéfices, mais des négociations particulières établies entre les porte-parole des organisations et les autorités nationales et locales. Ainsi la particularité de la relation entre organisations intermédiaires et gouvernement installe une concurrence entre elles en termes d'efficacité et de transparence afin de gagner davantage de légitimité dans les négociations auprès du gouvernement national. Toutes les organisations ne sont pas dotées des mêmes ressources ni occupent la même position dans le rapport au gouvernement. Les organisations issues des syndicats péronistes comme Tupac Amaru, du fait des capitaux d'expérience politique et d'autorité acquis, auront plus de chances d'être considérées comme des interlocuteurs légitimes, bénéficiaires privilégiées en conséquence des programmes sociaux provenant de l'État. De là, qu'elle soit contrainte à renouveler en permanence ses stratégies pour conforter cette légitimité.

Nous avons esquissé les significations de l'action de cette organisation Tupac Amaru, en ce sens qu'elle réactive des pratiques ou manières d'agir liées au corporatisme, où des logiques diverses rentrent en tension: d'une part, une logique de « prestation des services » contrainte par le modèle étatique selon laquelle une partie des classes populaires satisfait des intérêts de type matériel et symbolique, et d'autre part, une logique de politisation, car l'organisation élabore à la fois une explication de la situation de précarité et de chômage exprimée dans un langage des droits, permettant aux individus les plus démunis d'inscrire leur situation de souffrance et de précarité en termes « d'expérience de dignité ». Enfin, on peut faire l'hypothèse que la coexistence des valeurs militantes avec l'intérêt économique au sein de la Tupac, et plus largement des organisations *piqueteras*, réside dans le statut de « petite noblesse » de leurs leaders, octroyé par l'État. En déléguant la gestion des programmes sociaux (et des conflits produits par leur distribution) aux dirigeants des organisations, l'État non seulement nourrit la formation des coopératives mais parvient aussi à introduire de la concurrence parmi ces dernières. Comme concluent Marie Loison-Leruste et Matthieu Hély à propos du secteur associatif de lutte contre l'exclusion en France, « le « désengagement » de l'État social semble consubstantiel au développement du secteur associatif »¹⁹. Dans d'autres termes, suivant ces auteurs, on peut dire que la genèse et la conversion des mouvements des chômeurs argentins en organisations prestataires de services traduit moins l'éloignement de l'État des territoires que des transformations profondes de ses modes de domination.

Finalement, cette articulation dans le milieu associatif entre une logique politique d'engagement et une logique marchande n'est cependant pas une fatalité. Nous avons montré comment elle tient à un processus de longue durée de dérégulation économique, décentralisation administrative et financière puis transformation du marché de l'emploi qui suppose un

nouveau cadre de régulation des organisations et de leurs activités.

L'observation des pratiques politiques et économiques de cette organisation dans le cadre des liens tissés avec les pouvoirs publics mais également les partis politiques et les syndicats invite plus largement à interroger les frontières normatives instituées entre État et société civile, public et privé, désintéressement et intérêt, engagement politique et travail ou activité économique, pour rendre compte des circulations, conversions, passages, intermédiations, entre ces éléments.

Notes

¹ *Piqueteros* est un terme paru en 1996 dans la presse pour désigner les groupes de manifestants dont le mode d'action était le barrage de routes.

² Par cette notion, on entend les travailleurs précarisés exposés au chômage, notamment les travailleurs au noir (généralement dans le secteur des services). Alors que les porte-parole sont plutôt des hommes, la base sociale des organisations est composée principalement de femmes et de jeunes.

³ Cette fonction sociale est d'autant plus importante que les organisations agissent dans le cadre des crises du champ politique, et plus largement, des instances prétendant au monopole de la représentation et de la mobilisation des profanes, comme les partis politiques, les syndicats, l'Église ou l'école.

⁴ Parmi les très nombreux travaux, on peut mentionner le plus diffusé sur cet objet : Maristella Svampa, Sebastián Pereyra (2003).

⁵ Cf. Fanny Darbus (2008); Matthieu Hély (2012); Matthieu Hély, Pascale Moulévrier (2013) et Matthieu Hély, Maud Simonet (2013).

⁶ Sur la notion d'espace des mouvements sociaux, cf. Lilian Mathieu (2012).

⁷ Sur les transformations du milieu associatif en France, voir Matthieu Hély (2009).

⁸ La province de Jujuy est une des provinces les plus pauvres du pays (21,1% de chômage en 2002). Deux ans plus tard, grâce à la croissance économique, le chômage baisse à 8,8%. Faiblement industrialisée, la province se caractérise par ailleurs par l'un des taux les plus élevés d'emploi public.

⁹ Cf. le site du syndicat : <http://www.cta.org.ar/institucional/organizac.shtml>.

¹⁰ Notes de terrain, août 2007.

¹¹ Nous n'avons pas trouvé des chiffres sur le financement exacte de cette organisation, mais certaines informations diffusées dans la presse nationale et qui ont été confirmées par la porte-parole de l'organisation, signalent un montant de 8 millions de pesos (1 euro = 7 pesos environ) que l'organisation recevrait par mois du gouvernement national.

¹² Selon l'information précisée sur le site du Ministère du Travail, Emploi et Sécurité Sociale : www.trabajo.gov.ar.

¹³ Voir Matthieu Hély (2009).

¹⁴ Voir également la description du *Plan Agua más Trabajo* (Programme Eau plus Travail) dans Denis Merklen (2008).

¹⁵ Notes de terrain, mars 2007.

¹⁶ Ces transformations à l'oeuvre coïncident avec celles qui ont pu être repérées par Matthieu Hély (2008) ou encore (2012).

¹⁷ Nous avons travaillé sur cet aspect dans notre thèse de doctorat (EHESS, 2015).

¹⁸ Nous rejoignons ici les observations de Denis Merklen (2009) à propos des catégories populaires de la banlieue ouest de la province de Buenos Aires.

¹⁹ Marie Loison-Leruste, Matthieu Hély (2013).

Références bibliographiques

Darbus, F. (2008). L'accompagnement à la création d'entreprise : Auto-emploi et recomposition de la condition salariale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, (175), 18-33.

Hély, M. (2008). À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire. *Sociétés contemporaines*, (69), 125-148.

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : Presses universitaires de France (Coll. Le Lien social).

Hély, M. (2012). Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? *Informations sociales*, 4, (172), 34-42.

Hély, M. & Moulévrier, P. (2013). *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*. Paris : La Dispute/Inédit (Coll. Travail et salariat).

Hély, M. & Simonet, M. (2013). *Le travail associatif*. Paris : Presses universitaires de Paris Ouest.

Loison-Leruste, M. & Matthieu H. (2013). Des entreprises associatives en concurrence : le cas de la lutte contre l'exclusion. Dans M. Hély & M. Simonet (éd.), *Le travail associatif*. (p.191-221) Paris : Presses universitaires de Paris Ouest.

Mathieu, L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux*. Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant.

Merklen, D. (2008). L'eau et le travail. Le marché de l'eau potable entre politiques sociales et traditions politiques, Argentine 2004-2006. *Entreprises et histoire*, (50), 52-66.

Merklen, D. (2009). *Quartiers populaires, quartiers politiques*. Paris : La Dispute.

Svampa, M. & Pereyra, S. (2003). *Entre la ruta y el barrio. La experiencia de las organizaciones piqueteras*. Buenos Aires : Biblos.

S'ÉMANCIPER DE LA DOMINATION MARCHANDE? POSSIBILITÉS ET LIMITES DE L'ENGAGEMENT AU SEIN D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Quidora MORALES LA MURA, Université de Lorraine

La société de consommation (Baudrillard, 1970), caractérisée par le développement de la grande distribution et du crédit à la consommation produisant des modes de consommation jusqu'alors inédit, a permis l'essor des associations de défense de consommateurs dans les pays capitalistes industrialisés à la seconde moitié du XX^{ème} siècle¹. Le pouvoir des « professionnels »² est alors renforcé. De même, des personnes socialement dominantes et socialement dominées se trouvent, pêle-mêle, associée à l'identité de consommateur. Ce contexte explique le développement des organisations de défense de consommateurs censées former un contre-pouvoir destiné à défendre et promouvoir les intérêts ainsi que le droit des consommateurs en créant un rapport de force face aux « professionnels ». Aujourd'hui, ces associations se donnent pour objectif de permettre aux consommateurs de réaliser de véritables choix de consommation en tentant de leur transmettre les ressources et les dispositions nécessaires afin de les réaliser.

Le principe d'émancipation de la domination marchande est tout aussi polymorphe que le mouvement de défense des consommateurs. En effet, chaque association s'inscrit dans un courant historique du mouvement de défense des consommateurs : le courant consumériste dont l'hégémonie est principalement due à l'avènement du (néo)libéralisme économique; le courant familial imprégné de valeurs morales issues de la bourgeoisie chrétienne ; le courant syndical qui se positionne en tant que défenseur des travailleurs en dehors des rapports d'exploitation directement liés au travail. Aussi, s'émanciper de la domination marchande peut signifier le fait, pour les plus libéraux, de pouvoir réaliser de véritables choix rationnels de consommation (en comparant les prix et en se renseignant sur la qualité des produits). Mais cela peut également signifier le développement d'une consommation critique ou engagée tournée vers le développement durable, l'écologie (promotion des circuits courts de consommation, ateliers Do It Yourself !) et des rapports de production plus éthiques (promotion du commerce équitable), la finalité étant d'influer sur les modes de production. Nous nous proposons, à partir d'enquêtes empiriques (Morales La Mura, 2012), d'interroger le potentiel émancipateur de l'engagement associatif dans ces organisations vis-à-vis de la domination des « professionnels » au sein de l'espace marchand.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux différents types d'acteurs associatifs et à leurs degrés d'engagement. Nous orienterons ensuite la focale sur le répertoire d'actions (Tilly, 1986) mobilisés par ces associations pour cerner les espaces d'émancipation proposés par celles-ci tout en exposant leurs limites.

Les figures de l'engagement au sein d'associations de défense des consommateurs

L'engagement associatif au sein des associations de défense des consommateurs est incarné par plusieurs figures toutes traversées par une pluralité de positionnement par rapport au projet associatif. Parmi ces figures, nous présentons ici celle des dirigeants associatifs, des bénévoles, des militants, des adhérents et des salariés.

Les dirigeants associatifs

Nous concevons, à l'instar de Raquel Rego, les dirigeants associatifs comme une forme d'élite sociale au sein des associations. Leur rôle de leader les amène à se singulariser par rapport aux autres membres associatifs tant sur le papier (par le mandat) que dans l'action puisqu'ils impulsent les orientations politiques, stratégiques et organisationnelles des associations (Rego, 2007 ; 2010 ; 2010b). En effet, ces derniers portent les revendications dans l'espace public et endossent individuellement les responsabilités des actions menées collectivement. Ils doivent également savoir mobiliser des forces vives autour du projet associatif, assurer une vie associative dynamique et développer l'organisation. Enfin, ce sont aux dirigeants, en tant que responsables de l'association, que revient la gestion matérielle et humaine de l'association. Or, bien que la gestion matérielle et humaine puisse prendre le pas sur le *leadership* militant, nos enquêtes montrent cependant que les dirigeants associatifs appréhendent ces rôles simultanément car ils se définissent tous comme étant « militants associatifs » tout en assumant les autres facettes de leurs actions. Ainsi, les rôles des dirigeants associatifs peuvent se décliner en trois actions : représenter, mobiliser et gérer.

Les bénévoles

Le bénévolat renvoie « à la bonne volonté, la bonté, à la gratuité, au don » (Ferrand-Bechmann, 2010), mais aussi à la liberté pour l'acteur bénévole de choisir un travail³ dans lequel il peut s'épanouir, s'émanciper de sa condition, se former et créer du lien social (Ferrand-Bechmann, 1992). Le bénévolat n'implique ni l'adhésion ni la militance⁴. En effet, rien ne contraint un bénévole à adhérer à l'association pour pouvoir mobiliser son temps et ses compétences, de même que son action n'est pas forcément liée à une conception de la consommation véhiculée par l'association. Le bénévole est celui qui donne de son temps. Parmi les bénévoles nous relevons membres des conseils d'administration ainsi que des bénévoles permanents et ponctuels ainsi que des militants associatifs.

Nous avons distingués les dirigeants associatifs (que nous avons corrélés aux membres du bureau actifs dans l'association) des administrateurs. Ce choix est lié aux réalités empiriques au sein des associations de consommateurs qui font état d'une présence très ponctuelle, qui se limite souvent aux réunions du Conseil d'administration (CA), de la plupart des administrateurs (hors membres du bureau). Et ce, bien qu'ayant un rôle important dans le processus décisionnel des associations étant donné qu'ils discutent et décident de la mise en œuvre des orientations de l'association, valident les décisions budgétaires, recrutent, le cas échéant, des salariés. Force est

de constater que seul une part minime des administrateurs des associations rencontrées sur le terrain s'investissent dans la vie quotidienne des associations. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que les Conseils d'administrations sont souvent des « équipes » montées par les membres du bureau sur une base affinitaire qui ne se sentent pas impliquées par ce que l'association peut porter politiquement.

Les bénévoles permanents sont ceux qui, de manière régulière et constante, participent à la vie associative en faisant don de leur temps. Ils assurent les permanences, accueillent et conseillent les adhérents en cas de litiges, prennent en main certaines tâches administratives (bien que la plupart de ces tâches soient accomplies par les dirigeants et les salariés, le cas échéant), mènent les enquêtes de prix, animent des ateliers. Bref, ils font vivre l'association. Dans la plupart des associations rencontrées, un bénévole permanent est présent au moins une demie journée par semaine au sein de l'association. Ceci, sachant que le temps alloué aux activités associatives est plus important pour les conseillers-litiges qui effectuent les recherches et certaines démarches à domicile, le temps de présence au sein de l'association étant principalement occupé par le face à face avec les adhérents.

Les bénévoles occasionnels sont souvent des adhérents qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'investir dans la vie associative de manière constante et qui, dans des cadres événementiels, vont prêter main forte aux acteurs associatifs. Ils sont généralement présents lors des assemblées générales, des pots de fin d'année, pour réaliser des tâches d'ordre logistique, voire domestique (faire à manger, aménager et les salles, transporter du matériel). Peu connus des bénévoles permanents (surtout si ces derniers sont novices), ils ont généralement des liens affinitaires avec des membres du bureau ou du conseil d'administration.

Les militants associatifs

Le militantisme introduit dans l'activité associative une dimension politique, il s'agit, pour le militant, d'agir pour une cause ou un idéal. Pour Anne Quéniart et Julie Jacques, le militantisme relève à la fois d'un principe de « responsabilité » c'est-à-dire d'un « devoir citoyen » de prendre part à la vie de la cité et de « pouvoir d'agir pour un changement de société » (Quéniart, Jacques, 2001 : 48). Les militants associatifs sont ceux qui portent les valeurs de l'association et qui en partagent les principes car ils contribuent par leur participation à construire ces principes et valeurs. Ils sont aussi ceux qui développent le plus une connaissance de l'histoire de la structure dans laquelle ils agissent ainsi que du mouvement de défense des consommateurs dans son ensemble et des spécificités des courants s'y attachant. Ce sont également ces militants qui produisent tout autant qu'ils diffusent autour d'eux les différents modèles de consommation critique.

Les adhérents

L'adhésion à une association matérialisée par la cotisation peut, généralement, se lire comme un soutien accordé à l'association, à son action ainsi qu'à son projet. Elle n'implique pas pour

autant une volonté d'agir au sein de l'association. L'enjeu de l'adhésion étant (par le biais des élections des représentants et du vote de l'utilisation du budget) de participer à la construction de la politique appliquée au sein de l'association, tous les militants rencontrés sur le terrain adhèrent à l'association dans laquelle ils agissent. En outre, on mesure la force d'une association aussi bien à sa capacité de mobilisation, d'être présente dans l'espace public (que ce soit par le biais de la représentation ou par les débats publics), à son aura (aux personnes qu'elles touchent), qu'à son nombre d'adhérents. Cependant, la faiblesse du nombre de militants et de bénévoles comparativement au nombre d'adhérents est un constat partagé par les associations rencontrées. Cela donne alors une vision faussée des forces vives de l'association où ces dernières viennent se confondre avec l'importance de son public. Aussi, si l'adhésion de principe, qu'elle soit le fait de sympathisants et de militants, existe, elle est nettement moins importante que l'adhésion usagère perçue comme un équivalent monétaire des services rendus par les associations.

Les salariés

Le monde associatif n'est pas uniquement le fait d'individus s'unissant volontairement et bénévolement dans un projet commun (Hély, 2008). En effet, il convient de ne pas écarter les acteurs salariés y compris lorsqu'il s'agit d'interroger les figures de l'engagement associatif tant leur positionnement par rapport au projet et leur statut au sein des associations, aussi hétérogènes soient-ils, s'avèrent complexes et déterminants pour l'action associative. Pour se faire il convient de distinguer deux sous-catégories de salariés : les permanents salariés et les salariés non militants.

Les permanents salariés se distinguent des autres types de salariés du fait de leur engagement associatif au sein de l'organisation de consommateurs qui les a, par la suite, embauchés. L'embauche au sein de l'association leur permet de développer une action constante puisque quotidienne et d'avoir une vue sur tout ce qui se passe au sein de l'association. Souvent dotés d'un capital militant et d'un capital social acquis durant leurs expériences militantes ou bénévoles au sein de l'association employeuse, ils sont en mesure de tenir un rôle de conseil stratégique et politique (reconnus ou non) auprès des dirigeants associatifs. Ils développent une professionnalité principalement axée sur l'accueil et le conseil auprès des adhérents ainsi que sur le développement associatif.

Pour ceux dont l'engagement ne précède pas l'embauche, le positionnement les dirigeants, ils assurent également une présence continue dans les locaux associatifs ce qui les amène à se voir déléguer des responsabilités incombant initialement aux militants, voire aux dirigeants associatifs. En effet, il n'est pas rare que ces salariés, lorsque leurs qualifications le permettent, se voient confier la gestion administrative et humaine de l'association mais aussi sa représentation politique face aux institutions et pouvoirs publics ce qui suppose une adhésion (ne serait-ce que de façade) des salariés au projet associatif. Ceci est lié au fait que les dirigeants associatifs exigent implicitement de leurs salariés un certain engagement au sein de l'association (Loirand, 2003 : 146) et amalgament celui-ci à une spécificité du travail associatif.

Dans leur ensemble, les salariés associatifs sont de véritables pivots en matière de communication interne au sein des associations rencontrées. Ils assurent à la fois la continuité de l'action associative mais c'est sur eux que repose en grande partie la communication interne entre les divers acteurs qui peuvent ne pas se croiser. Ils deviennent alors indispensables, et ce d'autant plus lorsqu'ils détiennent des connaissances expertes, notamment juridiques.

Comment expliquer la délégation des responsabilités politiques et administratives aux salariés associatifs ainsi que la faiblesse de la participation démocratique et de la diffusion de modèles de consommation critique au sein des associations de défense de consommateurs ? Nous tenterons d'y répondre en présentant le répertoire d'action associative mobilisé par celles-ci (Morales La Mura, 2013 ; 2013b).

Un répertoire d'action peu connu car essentiellement centré sur la prestation de service *Des modalités d'action délaissées...*

Au sein du répertoire d'action traditionnel des associations de défense des consommateurs, l'on trouve des actions proches de celle du mouvement ouvrier : manifestations, occupations de commerce, séquestration de bailleurs, boycotts et actions d'auto-réduction. Elles permettent de visibiliser les associations à travers leur apparition sur la place publique pouvant prendre une allure spectaculaire. Il s'agit également d'aller vers les consommateurs qu'elles cherchent à organiser en leur sein. Bien que participant à la construction historique et au développement des associations de défense de consommateurs, ce type d'action, parce qu'elles s'inscrivent dans la construction d'un rapport de force frontal avec les « professionnels » par la lutte, se font de plus en plus rares. Les associations privilégiant aujourd'hui des modalités d'action plus consensuelles afin de légitimer leur place au sein des instances de concertation.

La participation associative au sein d'instance de concertation

Défendre les consommateurs suppose leur représentation dans l'« arène publique » (Cefaï, Pasquier, 2003), cela passe aussi bien par la prise de parole dans les médias (Granjon, 2002 ; Voirol 2005), qu'il s'agisse des *mass medias* ou des magazines produits par les associations, mais aussi par la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques rendues possible par leur représentativité au sein des institutions et des pouvoirs publics. Il s'agit avant tout d'intégrer les dispositifs décisionnels afin que la figure du consommateur n'en soit pas écartée (Garcia Canclini, 1995). Aussi, la participation à ces instances représente un enjeu de crédibilité et une marque de reconnaissance institutionnelle de l'utilité sociale de l'association. Mais cela prend aussi l'allure d'une véritable lutte des places car les associations sont mises en concurrence entre elles pour siéger dans ces espaces stratégiques. De plus, seul un nombre restreint d'acteurs associatifs est réellement en capacité de représenter la structure associative. En effet, le niveau de technicité requis pour participer à ces instances ainsi que (certes, dans une moindre mesure) les horaires auxquels ont lieu les réunions limitent les possibilités des acteurs associatifs, notamment bénévoles, à y participer. Ce qui explique que des salariés associatifs puissent se trouver en situation d'y représenter politiquement l'association qui les emploie.

La prestation de service

Les associations de défense de consommateurs (et les associations en général) sont mises en concurrence tant en ce qui concerne leur place au sein des institutions que pour leur financement. Pour faire face à cette concurrence, elles s'appuient notamment sur la force du nombre constitue un appui rhétorique fort des associations se revendiquant légitimes à représenter les consommateurs et à faire face au pouvoir des professionnels. En effet, le nombre d'adhérents que compte une association est mis en avant comme un indicateur (bien qu'en réalité très peu pertinent comme nous l'avons montré précédemment) de la capacité de mobilisation de celles-ci. Aussi, pour se développer numériquement, elles développent leur prestation de service tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif jusqu'à occuper une place centrale dans l'ensemble du répertoire d'action. D'un point de vue quantitatif, les associations développent la prestation de service en allouant un volume horaire important au conseil juridique particulier dans les cas de litiges (Pinto, 1989) et en étendant la prestation de service à d'autres domaines. D'un point de vue qualitatif, les associations développent la prestation de service par la capitalisation des ressources qui inclue notamment une professionnalisation de l'action associative par la professionnalisation des acteurs ainsi qu'une mobilisation de ressources politiques et militantes. Aussi, le temps alloué à la prestation de service est nettement supérieur que celui alloué aux autres actions, c'est la raison pour laquelle celle-ci constitue une action centrale au sein du répertoire d'action associative.

A la marge du répertoire, des actions refuges d'une potentielle émancipation de la domination marchande.

L'information et l'éducation des consommateurs font partie intégrante du répertoire d'action des associations de défense des consommateurs. Les enquêtes de prix, l'utilisation de plusieurs types de médias, les rencontres directes avec les consommateurs sont des actions menées dans le cadre de cette modalité d'action. Outre le fait de rendre visible l'organisation associative en créant l'occasion d'un face à face avec des consommateurs, les rencontres organisées par les associations ont un but principalement pédagogique. Si les magazines représentent une belle vitrine de l'action associative et sont plutôt valorisés par les associations, les actions éducatives plus directes restent très confidentielles. Il s'agit, par l'échange direct, de renseigner les consommateurs sur leurs droits, les litiges rencontrés de manière récurrente mais surtout de contribuer à questionner les modes de consommation. Parmi ces rencontres organisées, nous distinguons deux formats : les réunions publiques et les ateliers « consommation ».

Entre le meeting politique ou syndical et la conférence universitaire, les réunions publiques organisées par les associations de défense de consommateurs sont destinées à la fois à « éduquer » les consommateurs et à les motiver à rejoindre l'association. Elles traitent des problématiques liées aux questions de consommation en s'appuyant sur l'expertise associative, la connaissance du droit et en lançant des perspectives d'action ou de réflexion à engager collectivement à moyen ou long terme.

Contrairement aux réunions publiques qui sont organisées par toutes les associations rencontrées, l'organisation d' « ateliers consommation » n'est pas une action commune à toutes ces dernières. Ils ont pour objectif de déconstruire les pratiques de consommation et de mutualiser les compétences pour que chacun puisse, de manière autonome, bricoler des objets, leur donner une seconde vie et éviter de consommer excessivement et systématiquement. Ce type d'ateliers gagne du terrain dans d'autres types de mouvements sociaux et contre-culturels, qu'il s'agisse du *freeganisme* ou du « DIY ! » (*Do it yourself!*) (Hein, 2012).

Conclusion

Etudier le répertoire d'action des associations de défense des consommateurs nous permet de mieux comprendre la division du travail au sein de ces associations. La prestation de service étant centrale dans ce type d'association et la participation aux instances représentatives ayant une place prépondérante, la détention d'une expertise juridique ainsi que des compétences nécessaires au développement des structures associatives est considérée comme une ressource majeure aux dépens d'une capacité à diffuser un modèle de consommation critique. Aussi, l'engagement dans une association de défense des consommateurs tel qu'elles agissent aujourd'hui n'apportent qu'une possibilité très limitée de s'émanciper de la domination marchande, et ce, quel que soit l'acceptation du principe d'émancipation envisagé.

Afin de permettre aux associations de défense de consommateurs d'être de véritables leviers d'émancipation de la domination marchande, tout en tenant compte des transformations des modes d'engagement aspirant notamment à des relations plus horizontales, il s'agirait peut-être pour ces celles-ci de valoriser les autres actions inscrites dans leur répertoire et de systématiser la formation des adhérents, notamment dans le cadre de la résolution de litiges. Ainsi, les permanences réservées aux conseils juridiques pourraient être le lieu privilégié d'une formation concrète et individualisée des personnes rencontrant un litige de consommation. Cela permettrait de déplacer la centralité de l'action associative de la prestation de service vers la remise en cause des rapports de consommation

Notes

¹ Ceci, bien que les premières associations de défense des consommateurs soient apparues au cours du XIX^{ème} siècle.

² Les « professionnels », termes employés par les acteurs associatifs, désignent l'ensemble des producteurs et commerçants.

³ Maud Simonet (Simonet-Cusset, 2004) ainsi qu'Edith Archambault insistent toutes deux sur le fait que le bénévolat est un travail et non un loisir : « Le travail bénévole est un travail, qui doit être distingué du loisir, exercé bénévolement, ce qui le distingue du travail rémunéré » (Archambault, 2005 : 13).

⁴ Comme le rappelle Danièle Demoustier : « L'autonomie du bénévolat par rapport au militantisme s'est affirmée au fur et à mesure du renforcement du rôle gestionnaire des associations et de la division du travail en leur sein, le salariat et la professionnalisation supplantant les fonctions politiques et revendicatives. ». (Demoustier, 2002 : 100).

Références bibliographiques

- Archambault, E. (2005). Le bénévolat en France et en Europe. *Pensée plurielle*, (9), 1.
- Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation*. Paris : Denoël.
- Cefaï, D. & Pasquier, D. (2003). Les sens du public. Introduction. Dans D. Cefaï & D. Pasquier (sous la direction de), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Demoustier, D. (2004). Le bénévolat, du militantisme au volontariat. *Revue française des affaires sociales*.
- Ferrand-Bechmann, D. (1992). *Bénévolat et solidarité*. Paris : Syros Alternatives.
- Ferrand-Bechmann, D (2010). Militantisme, bénévolat et engagement. Dans D. Ferrand-Bechmann (sous la direction de). *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie ?* Paris : L'Harmattan (Coll. Logiques sociales).
- García Canclini, N. (1995). *Consumidores y ciudadanos: Conflictos multiculturales de la globalización*. México: Grijalbo.
- Granjon, F. (2002). Les répertoires d'actions télématiques du néo-militantisme. *Le Mouvement Social*, (200), 11-32.
- Hein, F. (2012). *Do It Yourself! Autodétermination et culture punk*. Paris : Le passager clandestin.
- Hély, M. (2008). À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire. *Sociétés contemporaines*, (69), 125-148
- Loirand, G. (2003). Des relations « d'homme à homme » au contrat de travail. Dans J.P. Chauchard & A.C. Hardy-Duberne (sous la direction de). *La subordination dans le travail*. Paris : Cahier Travail et Emploi, DARES - La documentation française.
- Morales La mura, Q. (2012). *Contre-pouvoir, technicité et action associative. Fonctionnements et engagements associatifs au sein d'organisations de défense de consommateurs en France et au Chili*, (Thèse de Doctorat) Université de Lorraine, France.
- Morales La mura, Q. (2013). De l'information du consommateur à la modélisation du *consommateur malin*. Le rôle des organisations de consommateurs. Dans F. Clochard & D. Desjeux (sous la direction), *Le consommateur (malin?!) face à la crise. Tome 1 : Le cadrage du client et les marges de manœuvre du consommateur*. Paris : L'Harmattan (Coll. : Dossiers Sciences humaines et sociales).
- Morales La mura, Q. (2013). Ambivalence des relations entre ONG de consommateurs et pouvoirs politique. Dans N. Kerschen, M. Legrand & M. Messu (sous la direction de). *La symphonie discordante de l'Europe sociale*. Paris : Éditions de l'Aube.

- Pinto, L. (1989). Du « pépin » au litige de consommation. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77, 65-81.
- Quéniart, A. & Jacques, J. (2001). L'engagement politique des jeunes femmes au Québec : de la responsabilité au pouvoir d'agir pour un changement de société. *Lien social et politiques*, (46), 45-63
- Rego, R. (2007). *Dirigentes associativos : envolvimento e profissionalização*, (Tese de doutoramento) ISCTE, Université Lille 1, France.
- Rego, R. (2010). *Dirigeants associatifs : engagement et professionnalisation*. Paris : L'Harmattan, (Coll. : Logiques sociales).
- Rego, R. (2010). Une typologie de l'engagement des dirigeants associatifs. *SociologieS*, Théories et recherches, repéré à <http://sociologies.revues.org/3240>
- Simonet-Cusset, M. (2010). *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris : La dispute, (Coll. : Travail et salariat)
- Simonet-Cusset, M (2004). Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail. *Revue de l'IRES*, (44).
- Tilly, C. (1986). *La France conteste. De 1600 à nos jours*. Paris : Fayard (Coll. :Espace du politique).
- Voirol, O. (2005). Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique. *Réseaux*, (129-130). 89-121.

LES FAIBLES AMBITIONS SUBVERSIVES DE L'ESS

Fanny DARBUS, Université de Nantes.

Au sein du champ politique, académique et économique des agents s'investissent dans la promotion d'une économie particulière : l'économie sociale et solidaire (ESS). Généralement de gauche, un certain nombre d'élus locaux ou nationaux, universitaires et praticiens d'organisations économiques diverses considèrent la recherche du profit comme secondaire ou nourrissent à son égard une grande méfiance. En lieu et place de cet horizon économique, ils prônent ainsi le développement d'une économie où depuis plusieurs années, des agents travaillent à « *remettre l'économie au service de l'homme* ».

Que ce soit à l'occasion d'articles de presses, de tables rondes ou de salons professionnels où slogans et étiquettes se fondent, l'ESS se présente comme un espace où déjà l'on travaille, produit et consomme « *autrement* », et ce pour le bien de tous ceux qui s'y adonnent. Mais dans quelle mesure l'ESS, entendue comme espace de production et de travail, subvertit-elle les normes économiques dominantes ? En effet, en quoi ses pratiques sont-elles matériellement subversives ou du moins se différencient-elles de celles qui ne se prévalent de rien de particulier ? De même, ceux qui placent leurs pratiques économiques sous le référent ESS sont-ils tous activement porteurs d'intentions de transformation économiques et sociales ? C'est en s'intéressant aux objets économiques (organisations, activités, produits) développés au nom et au sein de l'ESS, ainsi qu'aux agents qui par leur travail les font exister que nous répondrons à ces questions. En nous inscrivant dans le cadre des travaux par ouverts par F. Lebaron (2000) au sujet de la sociologie des croyances économiques, nous mobiliserons une enquête quantitative et qualitative menée en Midi-Pyrénées entre 2002 et 2007 auprès des exposants présents au sein des forums régionaux de l'ESS.

Rappelons que les premiers forums régionaux apparaissent à la fin des années 1990. Ils s'étendent ensuite sur tout le territoire suite à l'impulsion donnée par le Secrétariat d'État à l'Économie Solidaire, créé en 2000 sous le gouvernement de la gauche plurielle de L. Jospin. Généralement, ce sont les Chambres Régionales de l'Économie Sociales et/ou Solidaire (CRES-S), que le Secrétariat a également contribué à faire exister, qui assurent l'organisation de ces événements. Ainsi, les forums régionaux de l'ESS sont des événements annuels ouverts au grand public qui concentrent en une unité de temps (un à deux jours) et de lieu (une salle des fêtes ou un centre des congrès) les principaux acteurs locaux de cette économie particulière. Les praticiens sollicités pour présenter leur activité derrière des stands (entre 60 et 110 selon les années) constituent donc le cœur de l'événement. Autour de cette attraction, sont organisés des conférences, ateliers et tables rondes durant lesquels interviennent universitaires, élus locaux, hauts fonctionnaires et exposants. Notons que près de la moitié des exposants présents ont directement partie liée avec l'organisation du forum (soit parce qu'il s'agit de membres du

comité d'organisation, lesquels membres appartiennent également au conseil d'administration de l'instance de représentation de l'ESS ; soit parce qu'il s'agit de partenaires institutionnels, comme les collectivités locales, les mutuelles et les banques coopératives qui financent l'événement, tandis que l'autre moitié est principalement invitée ou sélectionnée par le comité d'organisation.

I- Morphologie et spécificités des pratiques solidaires

Ce qui accroche d'abord le regard de l'observateur évoluant dans ces espaces d'exposition, c'est la grande diversité des activités et des organismes représentés : association promouvant l'usage du vélo en ville, imprimerie coopérative, petit artisan fabricant de jouets en matériaux écologiques, associations d'aide aux chômeurs, grandes mutuelles de santé, banque coopérative, réseaux de développeurs de logiciels libres et autre stand de bijoux fantaisie constituent quelques extraits de ce paysage hétéroclite. La systématisation de nos observations, la réalisation d'entretiens libres et semi-directifs, complétées par le codage des informations disponibles dans le catalogue des exposants de 2004 et l'analyse d'un questionnaire (n=104), ont permis d'appréhender de manière conjuguée la diversité morphologique des objets présents dans cet espace et la (ou les) particularité(s) mises en avant par les exposants pour décrire leur activités et justifier leur présence au forum.

Des activités aux cadres juridiques inhabituels

Tout d'abord, les statuts juridiques des organisations présentes aux forums s'avèrent d'une grande diversité. Et si plus des deux tiers sont de forme associative, une autre partie évolue sous des statuts qui ne correspondent pas à ceux habituellement associés à ces univers. En effet, les 104 organismes répertoriés se répartissent en treize espèces juridiques différentes, dont certaines sont peu fréquentes à l'échelle nationale : associations, entreprises (SA, SARL, Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP), Sociétés Coopératives à Capital Risque, Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL)), établissements publics, collectivités locales ; Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), Clubs d'Investissement, Syndicats, Mutuelles, et des stands représentant des réseaux professionnels ou affinitaires dépourvus de tout cadre juridique.

La surreprésentation de la forme associative suscite plusieurs remarques. D'abord elle peut être interprétée comme le simple reflet du caractère massif du phénomène associatif à l'échelle nationale, puisqu'en 2010 le nombre d'associations vivantes a été estimé à 1,3 million (CPCA, 2012, pp.1-8). Aussi, comme se plaisent à le souligner les organisateurs et les exposants dans la présentation de leurs stands, la forme associative induit des modes de fonctionnement qui favorisent et traduisent des ambitions cohésives, redistributives et démocratiques propres à faire des associations des espèces typiques de l'ESS. Aussi, si 83% des associations du forum emploient au moins un salarié, et à ce titre peuvent être qualifiées « d'entreprises associatives » (Hély, 2009, pp. 97-138), certaines ont adopté cette forme juridique non pas au nom d'ambitions à portée générale et bienfaitantes, mais faute d'autres possibilités. C'est par exemple la gratuité

et la fiscalité réduite qui expliquent le choix de la forme associative par une compagnie de diffusion de spectacle vivants ou encore par la *librairie-tartinerie* située en milieu rural. Bien souvent c'est à défaut de ne pouvoir constituer leur activité sous une forme entrepreneuriale « classique », et plus clairement faute de capital, qu'une partie des praticiens de l'ESS se tournent vers les formes associatives ou coopératives plus légères fiscalement et financièrement.

Des biens et des services rares ou insolites

Sept thèmes d'activités ont été retenus par le Comité d'Organisation pour classer et regrouper micro-localement les stands : « Accompagnement/insertion /formation/emploi », « Solidarité réciproques et internationale », « Développement culturel solidaire », « Environnement », « Services de proximité », « Financements solidaires » et « Autres ». Les praticiens qui se consacrent à « l'Accompagnement/insertion /formation/emploi » sont proportionnellement majoritaires, puisqu'ils représentent presque 3 stands sur 10 (contre environ 1 sur 10 pour chaque autre catégorie).

Derrière ces intitulés thématiques, les biens et services produits relèvent de la même diversité : épargne éthique, matériaux de construction végétale, conseil pour aspirants entrepreneurs, aide à la création de SCOP, rénovation de vieux vergers, logiciels et systèmes d'exploitation libres, recyclage des déchets bureautiques, défense du droit des femmes etc. Mais au-delà de cette dissemblance, c'est bien l'atypisme qui caractérise de manière générale un grand nombre de biens et services proposés. Le caractère rare ou insolite de ces productions forme les composantes de leur atypisme. L'examen attentif des stands des exposants permet de comprendre ce qui est au principe de la rareté de leurs productions : celles-ci intègrent soit des innovations techniques récentes (à l'instar d'un stand se consacrant à la fabrication et la vente de fauteuils électriques pour handicapés capables de gravir des escaliers), soit au contraire des savoir-faire et ou des matières premières au caractère anciens ou « traditionnels » (à l'instar des enduits en terre ou des isolants en bottes de paille promus par le stand des éco-bâisseurs), tous deux faiblement utilisés et peu connus du grand public (au moment de l'enquête). Ainsi, sans avoir tranché la question statistiquement, une large part des produits ou procédés de l'ESS est marginale dans le champ économique, parce qu'encore peu diffusée ou à l'inverse désuète. C'est au titre de cette marginalité temporaire ou temporelle que ces produits et services se présentent comme particuliers et plus précisément « alternatifs ».

Cette particularité relève également du mode de production. Les produits *issus* de l'agriculture biologique, comme ceux *issus* du commerce équitable, mettent à l'œuvre une ingénierie agricole ou économique qui confère de la singularité. « *L'art et la manière* » apparaissent ainsi comme des opérateurs de singularisation et donc de valorisation qui se retrouvent également du côté de services de proximité, d'insertion ou encore de l'éducation populaire : « *on s'arrange toujours pour faire en sorte que quand on intervient auprès d'une personne âgée à domicile, elle soit toujours en confiance* », « *on a des principes par exemple, on décide toujours collectivement de comment on fait* » etc. Ainsi, le spécifique se loge tantôt dans l'organisation, tantôt dans le produit ou le service délivré, ou encore dans le mode de production ou le procédé de fabrication.

Des rapports problématiques aux normes juridiques et économiques

Une autre dimension de ce qui fonde matériellement l'originalité de nombreux biens et services évoqués est donnée à voir en portant attention aux enjeux autour desquels s'organisent les controverses et débats qu'ils suscitent ou encore à la nature des problèmes rencontrés par les exposants dans leurs activités. Les procès, dont ont fait l'objet les Systèmes d'Echanges Locaux au motif que les modes d'échanges de services qu'ils délivraient constituaient une concurrence déloyale pour les petits artisans locaux, en est un premier exemple (Laacher, 1999, pp. 123-149). Aussi, les entretiens et recherches documentaires effectués ont montré qu'une partie des biens et services exposés au forum se heurtent à des problèmes d'homologation et de reconnaissance légale. C'est le cas par exemple de l'association Rénova qui réhabilite de vieilles variétés d'arbres fruitiers et diffuse les graines qui en sont issues mais en dehors des circuits habituels, faute d'autorisation. Comme l'explique son président, le travail des agriculteurs défendant et voulant vivre de leur patrimoine végétal est entravé par la législation européenne, qui applique les règles du commerce international et les normes sanitaires qui y sont associées :

Nous, notre problème, c'est que les pommes que vous voyez là, ce sont des variétés très anciennes qui ont quasiment disparu de la région. En Ariège, il reste quelques vergers, alors on essaie de continuer à les cultiver... Le problème, c'est que ces pommes, elles n'existent pas dans les catalogues des semenciers. Donc si vous voulez, elles sont illégales... [...] Alors on se bat pour la biodiversité, on essaie de faire un travail de sensibilisation pour protéger tout ça.

Roger, instituteur retraité

De façon similaire, ce sont des questions de certification des matériaux écologiques employés par les éco-bâtitseurs qui placent ces derniers dans une position délicate pour exercer simplement et légalement leur activité. En effet, l'octroi des assurances décennales, nécessaires à la couverture du travail des professionnels du bâtiment, est suspendu à l'homologation des matériaux et des procédés utilisés. Or, le coût très élevé des procédures de certification nécessaire à l'utilisation des matériaux biologiques (bottes de pailles, chanvre, enduit en terre, etc.) ne peut être assumé par les praticiens du forum, même organisés en réseau. Ces derniers sont contraints de proposer leur service de façon détournée, en l'occurrence en recourant à la mise en place de stage de formation à l'écoconstruction dans un cadre associatif, pour éviter d'être dans l'illégalité.

C'est donc l'existence de rapports problématiques aux normes économiques et juridiques qui fonde le particularisme des activités et produits solidaires, valorisé par la suite en se déployant sur le registre de l'alternative. Cette situation renvoie aux caractéristiques économiques objectives de ces organisations et à leur difficulté à faire face à des contraintes purement économiques. En effet, la majorité des structures dispose d'un budget annuel inférieur à 150 000 euros, pendant qu'un petit quart fonctionne avec plus de 500 000 euros. Les plus grosses économiquement qui sont à la fois les plus connues et les plus anciennes et que l'on peut assimiler aux organisations historiquement établis de l'économie sociale, s'opposent à un

ensemble plus large d'organismes plus jeunes et investis sur des secteurs d'émergence récente, rencontrant des difficultés à équilibrer leurs comptes et à investir. L'équilibre des comptes apparaît comme un problème pour 6 exposants sur 10, particulièrement pour les organismes travaillant dans les secteurs de l'environnement, de la culture, des services de proximité et de l'insertion. Ce sont généralement les mêmes organismes qui déclarent rencontrer des difficultés à faire des investissements.

Aussi, les positions occupées par les organismes solidaires dans le champ économique, appréhendées à travers leur rapport à l'Etat et au marché, témoignent-elles d'une assez forte dépendance à leur égard. En effet, moins d'un tiers d'entre eux sont totalement indépendants au plan financier. Sans surprise, ce sont les établissements associatifs qui recourent le plus aux financements externes. L'analyse de la structure des financements des organismes solidaires montre que le secteur de l'accompagnement à l'emploi est massivement dépendant de financements publics-privés (78 %), de même que celui des services de proximité (63,5 %). Ce sont ensuite ces derniers, ainsi que les finances solidaires qui se dirigent le plus vers des partenaires exclusivement privés. Par ailleurs, ces deux domaines d'activités ne se contentent jamais de financements d'origine exclusivement publique, ceux-ci ne suffisant pas à couvrir l'ensemble de leurs besoins. En outre, près de la moitié des organismes affirment rencontrer des difficultés à obtenir des fonds publics. Les organismes les plus affectés sont ceux appartenant à des secteurs dont le développement a été soutenu par l'Etat sous le gouvernement Jospin, à savoir l'action sociale, la culture et l'environnement. Hormis quelques grands établissements établis de longue date dans le secteur de l'économie sociale, la plupart des organismes solidaires semblent économiquement fragiles, eu égard à la faiblesse de leur budget et à leur dépendance vis-à-vis de financeurs extérieurs de plus en plus difficiles à conquérir.

Les motifs qui confèrent aux activités présentées dans les forums leur particularité ou leur atypisme sont donc variés, mais quels qu'ils soient, ils semblent tantot générer, tantot être le produit de rapports problématiques aux normes juridiques et économiques, et témoigner de fragilité et rapports de dépendance à l'Etat et au marché pour une partie des exposants. Voyons maintenant si les diverses formes d'atypisme caractéristiques des pratiques solidaires sont rendues synonymes de subversion par ceux qui s'emploient à les développer.

II- Contourner les problèmes en invoquant l'ESS

Est-ce que, comme on pourrait s'y attendre, les forums régionaux de l'ESS regroupent des praticiens qui croient au pouvoir subversif des activités auxquelles ils se dédient ? Autrement dit, leur activité est-elle orientée vers la subversion des normes économiques ? L'étude de ce que disent et font les exposants au sein des forums et plus largement au sein de l'espace local de l'ESS a permis de voir s'ils investissent ou non leur pratique de dimensions politiques visant - ou s'inscrivant dans - un projet de transformation sociale et économique de la société.

Les usages sociaux de l'ESS

Les investissements matériels et symboliques des exposants au sein des forums sont à l'image de leur hétérogénéité. Ces espaces offrent l'occasion de mettre à l'œuvre plusieurs types d'interactions autour des stands d'abord et dans les événements annexes (« débats » ou « ateliers ») qui leur sont coextensifs ensuite. La répétition annuelle de ces événements permet également à certains d'affirmer sur le moyen et long terme leur inscription dans cet espace de pratiques et de référence.

A l'intérieur du hall d'exposition, tous les exposants sont *a minima* présents pour décrire leur cause ou promouvoir leur activité. Diffusion d'informations auprès de néophytes, ou approfondissement de réseaux professionnels ou militants, dans le forum, praticiens et militants croisent et discutent avec de simples curieux ou avec leurs homologues. Les allées du forum remplissent ainsi une première fonction de socialisation et d'accumulation de capital symbolique auprès d'un public militant ou de visiteurs fortement sensibilisés aux thématiques de gauche ou plus largement aux valeurs humanistes. Cette fonction de socialisation revêt également une dimension stratégique pour plusieurs organismes, puisque certains y voient l'occasion, voire l'obligation, de croiser leur financeurs que sont en particulier les collectivités locales. Participer aux forums régionaux de l'ESS revient pour ceux-là à se faire l'incarnation et le produit d'une politique publique dont les fondements matériels (en clair les financements pour les organismes solidaires, et les réalisations économiques et sociales pour les financeurs) sont espérés durables et visibles.

Parallèlement, si les supporters des logiciels libres distribuent gratuitement des CD d'installation de Linux aux visiteurs les plus intéressés, d'autres finalisent directement leurs affaires en vendant *in situ* leur production. En effet, le forum est également un espace d'échanges au sens économique du terme. Vêtements en coton biologique, bijoux fantaisie, articles de papeterie, café du commerce équitable, livres etc. sont commercialisés à l'intérieur du hall d'exposition. Les exposants qui proposent aux visiteurs de faire des achats, représentent environ 15 % des stands. Il s'agit soit d'organismes qui interviennent sur le terrain de la solidarité internationale soit d'organismes de 2 salariés au mieux, disposant de peu de moyens, soit d'entrepreneurs en phase de démarrage travaillant sous le statut peu commun de « salariés en couveuse », ou encore « d'entrepreneurs-salariés » établis dans des organismes d'accompagnement à l'emploi.

Côté assiduité, on observe que la plupart des établissements sont des habitués des forums : un tiers d'entre eux est venu régulièrement (entre 3 et 4 fois) au cours de la période 2001-2006, et plus d'un quart compose le noyau dur des participants, fidèles à chaque édition (débutée en 1998). Les organismes intervenant sur le terrain du développement culturel et de la solidarité internationale figurent parmi ceux qui ont le rapport le plus distant aux forums. A l'inverse les exposants appartenant aux finances solidaires nourrissent, quant à eux, les rangs des plus assidus, suivis de ceux qui travaillent dans les services de proximité, puis dans l'accompagnement à l'emploi.

Outre le fait de tenir un stand, certains exposants animent des conférences, débats ou ateliers. Venir au forum à ce titre supplémentaire constitue un autre indice du niveau d'investissement et d'intégration à l'économie sociale et solidaire en tant qu'espace social. L'analyse des programmes des forums ayant eu lieu de 2002 à 2006 montre que plus les établissements comptent de salariés, plus ils ont des chances d'accéder à la tribune pour parler de leur activité. Parmi les établissements, les plus assidus aux forums et les plus engagés dans la mise en visibilité de leurs pratiques lors de ceux-ci, en tant qu'animateur ou invité aux débats et tables rondes, figurent les organismes intervenant dans le champ de l'insertion par l'économie et ceux de l'économie sociale « traditionnelle ».

Des intentions subversives faibles et dispersées

Enfin, les discours produits par les exposants pour rendre compte de leur activité et de leur présence peuvent être considérés comme un indice fort de la croyance dans le pouvoir subversif des pratiques qu'ils développent et donnent à voir. En l'occurrence, les propos écrits ou oraux présentant une teneur politique explicite où les visées alternatives ont une existence très inégale. De manière générale, le vocabulaire relatif à la subversion, que l'on peut associer au champ lexical de la transformation, est très peu présent. En revanche, les références au champ lexical du « projet », de « l'entreprise » et aux valeurs « humanistes » dominant largement.

Sur la centaine d'exposants présents, moins de 5% peuvent être rattachés à un pôle radical et virulent. Les organisations les moins formalisées au plan juridique sont celles qui présentent les ambitions politiques les plus fortes. Il s'agit des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL), qui mettent en place des monnaies d'échange en dehors des formes d'échange habituel et contrôlé par l'Etat, des communautés de logiciels libres qui remettent en cause par leur pratique la question de la propriété intellectuelle, comme des organisations qui ont le plus de problèmes avec le droit ou qui prennent la question du droit et du régime de propriété directement en charge.

C'est un peu révolutionnaire les SEL [...]. On se passe de l'argent, des banques, et même quand ça marche bien, c'est-à-dire quand les gens se font assez confiance pour donner et recevoir, et bien ils se passent même du SEL ! [...].

Joël, membre du SEL Cocagne

[Le libre] c'est toute une philosophie et tout un projet politique derrière. [...] C'est l'idée de la gratuité, du partage des codes [...] C'est politiquement fort parce que ça veut dire que tout le monde peut se servir des idées, des codes, en produire, seul ou avec d'autres, et que personne ne peut bloquer une production et s'approprier les bénéfices dessus.

Patrick, membre du réseau CULTES et du « mouvement du libre »

La genèse comme le mode de fonctionnement de ces organismes sont directement liés à un projet de rupture, ou du moins de grande prise de distance, avec les modes habituels d'échanges marchands et de circulation des biens. On remarque également que la faible

institutionnalisation/formalisation de ces organisations va de pair avec une organisation matérielle floue et difficile à circonscrire et contrôler de l'extérieur, tant du point de vue des catégories susceptibles de qualifier les échanges qui s'y nouent que d'un point de vue matériel. Par exemple, les échanges au sein d'un SEL peuvent dans leur exécution facilement être présentés par leurs auteurs comme de l'entraide amicale et non comme relevant du système d'échange.

A l'opposé, certains exposants développent leur activité (ou plutôt tentent de le faire) sans nourrir d'ambition de portée générale. Les motifs de leur participation au forum sont d'ordres strictement « commerciaux » et sont exprimés dans leur plus simple appareil :

Qu'est ce qui fait que je suis là ? C'est bizarre votre question ! Je suis là pour gagner mon pain, et vendre ce que j'ai fabriqué.

Amina, fabricante de bijoux fantaisie

Cette absence d'explicitation est généralement le fait d'exposants disposant de peu de moyens et qui se lancent comme entrepreneurs individuels sous des statuts juridiques atypiques. En effet, leur particularité réside dans le fait de travailler sous la houlette d'organisations peu communes, que sont les coopératives ou les couveuses d'activité qui leur fournissent des statuts d'emploi dérogatoires au droit commun du travail de « salarié-couvé » ou « d'entrepreneur-salarié ». Ces conditions d'emploi ne sont mentionnées et valorisées en tant que telles que dans un cas sur deux environ. Cette spécificité semble être plutôt évoquée par ceux qui ont à la fois une ancienneté supérieure à un an dans la structure d'accueil et dont les produits présentent eux-mêmes des spécificités qui peuvent être reliées au registre « solidaire ». C'est ainsi le cas d'un entrepreneur hébergé par une couveuse qui développe une activité de lavage de voiture « sans utiliser d'eau » et qui évoque avec facilité l'affinité existant à ses yeux entre enjeux écologiques et économie sociale et solidaire. Pour les petits entrepreneurs issus d'organismes d'insertion, les forums de l'ESS représente donc une opportunité de vendre et/ou d'accumuler un capital social susceptible de contribuer à leur développement économique.

Si le projet d'échapper aux règles économiques et sociales dominantes par la mise en place de règles substitutives est minoritaire, en revanche les références au « projet », à l'« initiative » à « la création d'activité » ou « la création d'entreprise » sont les plus fréquemment mobilisées, principalement dans les allées des finances solidaires et de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion. L'affiche de l'association CREER sur laquelle est écrit « Créer ou reprendre ? Réseau des Boutiques de Gestion : être là du projet à l'entreprise. Nous vous aidons à concrétiser votre projet », est par ailleurs assez représentative de la logique argumentative qui sous-tend les discours d'une partie des exposants : l'enjeu est d'inviter le public à appréhender sereinement leur entrée dans l'économie classique. Ainsi, les établissements d'aide à l'emploi, comme les établissements mutualistes et bancaires se posent comme des praticiens contribuant à l'accès, au maintien ou à l'amélioration, de différentes dimensions de la vie sociale et économique « normale ».

On essaie avant tout de donner de nouveaux repères, une nouvelle chance à ceux qui n'ont pas eu de chance avec la vie.

Serge, salarié d'Emmaüs

Les intentions qui sous-tendent leurs actions s'inscrivent dans une logique qui vise une « utilité sociale », que l'on peut qualifier de contribution-bienfaitrice plus que de transformation sociale. Propre au monde associatif, cette logique d'activité et d'engagement qui relaye les activités de la main gauche de l'Etat a directement à voir avec les transformations contemporaines des modes d'intervention de ce dernier en la matière (Castel, 1995 ; Hély, 2009). Passant d'une logique d'assistance aux faibles et de subventionnement du champ associatif à une logique de contractualisation de l'intervention sociale, l'Etat animé par une logique d'objectifs et de performance, inocule par ses modes de financements ce nouveau paradigme en même temps qu'il rencontre des agents (travailleurs sociaux d'une part et cadres gestionnaires issus de l'entreprise « classique ») disposés à faire évoluer ou prolonger leur pratique dans ce sens. Il s'agit d'organismes mobilisant des références humanistes (« valeurs », « échange », « partage », « coopération » ou « participation », « responsabilité », « respect », « démocratie ») conjointement à la catégorie ESS.

Cette mobilisation discursive semble remplir deux fonctions assez proches : une fonction distinctive et une fonction de légitimation. En effet, pour certains exposants développant des activités courantes (comme les services bancaires ou assurantiels) mais organisées dans un cadre juridique atypique (notamment coopératif ou mutuelliste), il s'agit de valoriser cette particularité afin de se mettre symboliquement à distance de leur concurrent et de la *doxa* qui domine les secteurs d'activités auxquels ils appartiennent. Les messages du type « *une banque qui joue collectif. Groupe Crédit Coopératif, comme son nom l'indique* » ou encore celui de la MAIF « *assureur militant* » illustrent bien ce positionnement. La croyance en l'alternative constitue un outil de renforcement et de re-politisation pour les vieux établissements de l'économie sociale, qui réactivent à travers le référent et l'espace ESS un patrimoine tout à la fois historique et symbolique. Ce dernier compte particulièrement dans un contexte de concurrence et de mises en cause accrue de leurs actions sous l'effet conjugué de la transformation de l'Etat social et des nouveaux impératifs issus de la libéralisation du marché des services. Dans une logique quelque peu similaire, l'ESS semble bien correspondre à une ressource d'anoblissement symbolique pour les organismes d'insertion par l'économie qui voient à travers elle une façon de tenir à distance le travail social et la dévaluation des modes d'intervention (c'est-à-dire d'assistance) qu'il désigne traditionnellement.

Conclusion

Atypiques du point de vue des biens et services proposés, de leur mode d'organisation et/ou de production, les établissements solidaires sont pour la plupart dominés au sein des champs professionnels auxquels ils appartiennent. Ainsi, participer de l'espace solidaire s'inscrit dans une stratégie de survie plus large pour les plus fragiles économiquement, tandis qu'il s'agit pour une majorité d'affirmer peu ou prou un attachement à des principes moraux susceptibles

de gager ou masquer le caractère fragile ou déviant de certains aspects de leurs activités. Ces usages et investissements différenciés permettent de comprendre que l'ESS ne sert pas tant à subvertir les règles de fonctionnement de l'économie dominante sinon à valoriser, faire admettre, bref normaliser leur existence dans le champ économique.

Références bibliographiques

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.

Darbus, F. (2008). L'accompagnement à la création d'entreprise. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (175), 18-33.

Dufy, C. & Weber, F. (2007). *L'Ethnographie économique*. Paris : La Découverte.

Hely, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : PUF.

Hely, M. & Moulevrier, P. (2009). Économie sociale et solidaire : quand les sciences sociales enchantent le travail. *Idées économiques et sociales*, (158), 30-41.

Laacher, S. (1999). L'État et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. *Politix*, 11, (42), 123-149.

Lebaron, F. (2000). *La croyance économique: les économistes entre science et politique*. Paris : Seuil.

CPCA. (2012). *Repères sur les associations en France*. Repéré à <http://cpca.asso.fr/wp-content/uploads/2012/05/les-associations-en-france-aujourd'hui.pdf>

LA DISTANCE CROISSANTE ENTRE LE MOUVEMENT DES FEMMES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE : RÉFLEXIONS SUR LE CAS DU QUÉBEC VU DEPUIS LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Suzanne TREMBLAY, UQAC

Pierre-André TREMBLAY, UQAC

Josie-Ann BONNEAU, UQAC

Danielle MALTAIS, UQAC

Marielle TREMBLAY, UQAC

Les utopies n'ont plus bonne presse. À l'aube de la domination du capitalisme, elles ont été des tentatives littéraires pour tracer le portrait d'une bonne société. Le jeu de mots de Thomas More, qui jumelait la société « de nulle part » (u-topie) et la « bonne » société » (eu-topie) montre que cette société idéale différait de la société existante; dès cette époque, tracer l'image d'une utopie sert donc à affirmer qu'*un autre monde est possible*. Au XIX^{ème} siècle, aux images littéraires s'ajoutent les tentatives de réalisation concrète de ces formes conceptuelles de société, généralement basées sur des principes opposés à ceux de la société industrielle. Certains y voient l'origine de l'économie solidaire (Laville, Lévesque, Mendell, 2006) et des « communautés intentionnelles » dont Case (1979) a montré la popularité jusque très tard dans le XX^{ème} siècle. Mais celui-ci a aussi été marqué par des utopies négatives, des *dystopies* qui laissent entendre que le futur risque d'être moins rose qu'on ne l'avait imaginé. Le pessimisme d'Huxley, celui d'Orwell ou d'une bonne partie de la science-fiction s'appuyaient sur des tendances aisément perceptibles de manipulation des consciences, de domination anti-démocratique, de dégradation environnementale.

Aux sociétés idéales, on peut donc opposer des sociétés effrayantes, les unes et les autres pouvant se réclamer de possibilités réelles. Deux réactions sont alors possibles : la première est l'invocation marxienne de la science et de l'étude objective de la réalité, seul moyen de départager les principes justes des imaginations délirantes; c'est l'idée du « socialisme scientifique ». La seconde est le refus d'un projet ultime au profit d'une politique des petits pas, ce qu'on pourrait appeler le repli pragmatique (Tremblay, 2007) qui mène sans doute aux fréquentes plaintes sur l'absence d'un projet de société mobilisateur.

Les utopies ont donc au moins trois utilités. Aux sciences sociales, elles servent d'« expériences de pensée » permettant d'explorer les relations entre les diverses facettes de la vie sociale. C'est l'utopie comme « reconstitution imaginaire de la société » (Levitas, 2012). À l'action sociale, elles servent à donner un but, à justifier une action, à identifier le souhaitable et le possible. Enfin, ce qui permet de lier les deux fonctions précédentes, les utopies peuvent aussi être des efforts

concrets, empiriques, de réalisation d'une société meilleure. Cela ne signifie pas nécessairement un bouleversement total de la société actuelle. Il peut ne s'agir que d'une action partielle, à petite échelle. C'est ce que Wright appelle les « utopies réelles », dont le trait marquant est cependant moins les limites qu'elles posent que le fait qu'elles soient des *processus* plus que des œuvres achevées. Les analyser comme des dynamiques de changement oblige alors à s'interroger sur les priorités et les causalités dans la réalisation des volontés de changement, ce qui s'impose moins lorsqu'il ne s'agit que d'une société idéale théorique.

Ces utopies concrètes ne peuvent donc négliger les dimensions économiques de l'activité humaine, car l'économie (c'est-à-dire la production, la circulation et la consommation des biens et des services) est un aspect nécessaire de toute vie sociale. C'est fréquemment à propos de cette dimension que se fera le test de la viabilité des utopies¹ En d'autres termes, toutes les utopies *réelles* ont nécessairement un volet économique, bien qu'il ne soit pas toujours évident.

On peut en dire autant des mouvements sociaux. Trop souvent décrits comme uniquement réactifs et protestataires, ils ont pourtant un volet « positif », qui indique – parfois en creux – ce que le mouvement recherche et désire, et pas seulement ce à quoi il s'oppose. On peut penser que plus un mouvement sera « général » (Blumer, 1951), plus cette dimension « affirmative » aura de l'importance, car plus complexes et englobants seront les enjeux soulevés.

C'est évidemment le cas du mouvement des femmes. Touchant à une dimension ontologique de l'existence sociale, ses actions ont aussi trait à l'économie, comme on l'a vu dans les grands débats sur le travail domestique², mais cela ne s'arrête pas là. Depuis quelques décennies, les relations qui se sont tissées entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire offrent une belle occasion d'observer comment peuvent s'établir les rapports entre action économique et efforts pour modifier les bases structurelles de l'organisation sociale. La question qui se pose alors est la suivante : l'économie sociale et solidaire proposée par le mouvement des femmes est-elle devenue une utopie hors de portée? L'utopie est considérée ici comme le projet d'une autre économie, c'est-à-dire une économie hétérodoxe basée sur la rentabilité sociale plutôt que seulement financière. Il s'agit d'une économie qui tend à réunifier les dimensions sociale et économique, une économie socialement encadrée et considérée comme une dimension du social (Granovetter, 2008; Tremblay, 2014 : 159). Dans cette perspective, ce texte présente une réflexion sur l'utopie économique que représente l'économie sociale et solidaire portée par le mouvement des femmes.

Au Québec, leurs liens remontent à 1995 lors de la Marche des femmes contre la violence et la pauvreté, dite « Marche du pain et des roses ». Cette marche s'était faite porteuse de plusieurs revendications. La plus célèbre fut de mettre en place des *infrastructures sociales* afin de combattre les inégalités et d'améliorer la qualité de vie des femmes. L'économie sociale et solidaire y représentait alors un projet de société critique de l'économie marchande et publique (Bélangier et Fournier, 1997; Belleau, 1997) et était vue comme un moyen pour les femmes et les communautés de prendre les rênes du développement social en favorisant la solidarité et l'équité.

Faisant écho aux revendications du mouvement des femmes, le gouvernement du Québec s'engage en 1995 à développer l'économie sociale et solidaire en y investissant 225 millions de dollars sur 5 ans (COCES, 1996). Malgré certains doutes, la plupart des groupes de femmes ont été enthousiastes à l'idée du support étatique à l'économie sociale et solidaire (Côté, 2011) et se sont alors impliqués (sauf ceux de la région de Montréal) au sein des instances régionales et locales mises en place pour dialoguer avec l'État en matière d'économie sociale et solidaire. Près de 20 ans plus tard, le rapport entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes est encore complexe et s'appréhende en termes de distance plutôt qu'en termes de collaboration. Les interprétations que proposent les groupes de femmes des modalités et motivations entourant leur participation, puis leur retrait de l'économie sociale ont été documentées et supportent la thèse de la mise à l'écart et du retrait stratégique (Côté, 2011).

D'assez nombreuses recherches ont été faites sur les femmes et l'économie sociale et solidaire. Elles se sont surtout attachées à comprendre la place des personnes dans le marché sexué du travail, à saisir les discriminations auxquelles elles font face et que pourraient redresser les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elles interrogent les possibilités que recèlent ces entreprises sur le plan de l'autonomie financière et de l'empowerment individuel³. Mais très peu de recherches se sont consacrées au *mouvement* des femmes et à son rapport à l'économie sociale et solidaire. C'est là l'objet du présent article. Il découle de l'analyse préliminaire d'entrevues avec des informatrices qui ont été (et sont encore) des témoins privilégiés des vingt dernières années du mouvement des femmes et de l'économie sociale et solidaire, sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de recueillir le point de vue des femmes, des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des « actrices stratégiques » (Pires, 1997) qui étaient actives dans un groupe de femmes ou au sein d'un groupe féministe entre 1995 et 1999, soit au moment de l'implantation de Comités régionaux d'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cinq femmes ont été interviewées au cours du printemps et de l'été 2012. Ces entrevues ont été réalisées à l'aide d'un guide d'entrevue comprenant des questions ouvertes portant sur trois thèmes: 1) Le rapport entre les groupes de femmes et l'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean; 2) Leur propre interprétation de la place passée et actuelle des groupes de femmes au sein de l'économie sociale et solidaire; 3) L'apport actuel des groupes de femmes au sein de l'économie sociale et solidaire et de l'économie en général.

Évidemment, un aussi petit échantillon ne vise pas à représenter l'ensemble des positions face à l'économie sociale et solidaire ni à généraliser à l'univers entier de l'action féministe les enseignements de nos informatrices – ce qui, de toute façon, ne saurait être l'apport d'une recherche qualitative. Par contre, ces entretiens peuvent servir à donner des pistes, à suggérer des hypothèses de recherche et à soulever des questions. Nous présentons moins des « résultats de recherche » qu'un moment dans la dynamique d'une interrogation qui nous semble nécessaire dans une conjoncture marquée par l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire et par un certain essoufflement de son potentiel transformateur. En écoutant celles qui ont été des témoins privilégiés des vingt dernières années, il faut chercher non des réponses,

mais de meilleures façons de poser les questions : chercher à quels silences renvoient leurs réflexions.

Pour présenter les interprétations de ces informatrices, quelques indications seront d'abord apportées sur la notion d'économie sociale et solidaire et sur le contexte de la région où elles vivent. Nous présenterons ensuite les trois hypothèses centrales qui peuvent être formulées à partir de leurs déclarations. La conclusion indiquera quelques pistes ultérieures d'interrogation.

Mise en contexte

Comment comprendre l'économie sociale et solidaire et comment aborder le mouvement des femmes? Plusieurs définitions désignent les alternatives à l'économie de marché, mais ces concepts, qui recouvrent des réalités similaires, ne sont pas nécessairement équivalents (Azam, 2003; COCES, 1996). Au Québec, c'est l'appellation « économie sociale » qui a été choisie pour définir l'entrepreneuriat collectif et le secteur économique qu'il constitue. Celui-ci se distingue des logiques marchandes ou étatiques (le fameux « ni l'État, ni le marché ») (Aubry et Charest, 1999; Lamoureux, 1998). Cette notion étant floue, complexe et encore débattue, il n'existe pas vraiment de consensus sur ce qui se situe dedans et dehors (Tremblay et coll., 2011). Ainsi, les formes empiriques et juridiques de l'économie sociale et solidaire varient : coopératives, mutuelles, OBNL, organisations communautaires.

Nous recourons à la définition opérationnelle du Chantier de l'économie sociale⁴: l'économie sociale est composée des entreprises et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif. Elles se caractérisent par une autonomie de gestion par rapport à l'État, par des processus de décision démocratiques ainsi que par une répartition de leurs surplus fondée sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective et sont orientées vers des finalités sociales (Tremblay et coll., 2011; Chantier de l'économie sociale, 2013). En outre, l'économie sociale et solidaire peut être mieux saisie si on s'intéresse à ses objectifs (démocratie, création d'emplois et réponse à des besoins sociaux) et ses valeurs (solidarité, égalité, rentabilité sociale) (COCES, 1996).

L'économie sociale et solidaire telle qu'on la connaît aujourd'hui au Québec est née au sein du mouvement communautaire, inspirée du développement économique communautaire et de l'idée de la démocratisation de l'économie, avant même que le concept soit popularisé après 1995. Elle s'est superposée à des expériences déjà existantes (Côté, 2011).

L'une des particularités québécoises de l'économie sociale et solidaire est que le mouvement des femmes l'a remise à l'agenda politique lors de la Marche de 1995, dans un contexte de crise de l'État-providence qui provoquait d'importants débats. À droite, on critiquait l'interventionnisme étatique, on souhaitait son retrait vers des fonctions liées à la loi et l'ordre et on se rabattait sur l'idée de *workfare*. À gauche, à l'époque comme maintenant, on observait plutôt la montée d'un discours sur l'autonomie, axé sur l'*empowerment* et le *welfare* (Lamoureux, 1998). Ce secteur représente aujourd'hui plus de 7000 entreprises collectives, qui génèrent plus

de 150 000 emplois avec un chiffre d'affaires de 17 milliards de dollars, ce qui représente 8% du PIB québécois (Chantier de l'économie sociale, 2013).

Quant au mouvement des femmes⁵, on doit souligner sa pluralité : les groupes que l'on considère comme en faisant partie présentent divers degrés de radicalisme, d'influence sur les représentations et positions des femmes et ils œuvrent dans des champs d'activités variés. On doit noter son importance et son ancrage particulier au Québec; il existe près de 1500 groupes ou associations (comités femmes des syndicats, ou des partis politiques, groupes féministes, centre de femmes immigrantes, groupes d'entraide, féministes d'État, chaires de recherche en études féministes, centre de lutte aux agressions sexuelles, etc.) et quelques mouvements de jeunes féministes (Descarries, 2007).

Le regard féministe sur l'économie remet en question certaines notions de l'économie orthodoxe : la définition du travail, ses finalités, les notions de marché et de profit, et la surexploitation des ressources qui accompagne souvent l'exploitation des personnes (Alarie, 2013; Barker et Kuiper [dir.], 2003). Au Québec, les revendications du mouvement des femmes en ce qui concerne les infrastructures sociales relevaient de cette vision hétérodoxe de l'économie et elles visaient à favoriser l'accès au marché de l'emploi des femmes et améliorer leurs conditions d'emploi. La proposition d'économie sociale et solidaire s'est donc inscrite dans cette vision de l'économie qui propose la reconnaissance du travail invisible et qui remet en question la position des femmes dans l'économie.

Il s'agit d'un enjeu particulièrement sensible au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Située dans la partie nord du Québec, cette région est le troisième plus vaste territoire de la province avec une superficie de 106 508 Km² dont la majorité est en terre ferme (95 893 km²). Cette région est plus urbaine dans la sous-région du Saguenay et plus rurale dans celle du Lac-Saint-Jean. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'on retrouve 51 localités et une communauté autochtone, mais la population se concentre majoritairement autour du pôle urbain de Saguenay. En 2012, la densité moyenne de la population était de 2,8 habitants par km². (Institut de la statistique du Québec, 2013). Au 1^{er} juillet 2013, cette région comptait 269 396 habitants dont 18 % étaient âgés de 65 ans et plus. En 2012, l'âge moyen des citoyens vivant au Saguenay-Lac-Saint-Jean était de 42,8 ans comparativement à 41,0 pour l'ensemble des Québécois. L'Institut de la statistique du Québec estime qu'entre 2012 et 2031, il y aura une baisse de 7,0 % de la population, malgré le fait qu'en 2011-2012 le solde migratoire interrégional a été de 332 personnes. Toutefois, au cours des années 2007 à 2010, 1 503 citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont quitté la région pour s'installer ailleurs au Québec. Selon certains (Proulx, 2007 : 31-33), la principale ville de la région connaît une stagnation économique qui ralentit l'ensemble. Il est certain que son importance démographique (près de la moitié de la population de la région y réside) ne va pas sans lui accorder un rôle social et politique qu'on a de la difficulté à évaluer, mais qui ne saurait faire de doute.

En 2012, le taux d'activité de la population (nombre total d'individus occupant un emploi ou sur le chômage sur l'ensemble des individus âgés de 15 ans ou plus) était de 60,9% tandis que le

taux d'emploi (nombre de personnes occupant un emploi rémunéré sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus) se situait à 55,9 %. Pour la même période, 8,1 % de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean était en chômage, taux légèrement supérieur à celui de la moyenne québécoise (7,8 %). En 2012, la majorité des emplois (73 %) disponibles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean était dans le secteur tertiaire (commerce, services de soins et assistance, hôtellerie, transport, etc.) tandis que 21 % provenaient du secteur secondaire (construction et industrie) et 5 % se retrouvaient dans le secteur primaire (exploitation forestière, mines, pêche et agriculture). En 2011, le revenu disponible des ménages par habitant au Saguenay-Lac-Saint-Jean était moins élevé qu'au Québec (23 887 \$ comparativement à 25 646 \$) et 6,0 % des familles de cette région avaient un faible revenu, comparativement à 9,3 % au Québec. Cependant, l'activité économique et la masse salariale du Saguenay-Lac-Saint-Jean se concentrent principalement autour de l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles où se retrouvent les meilleurs salaires et les meilleurs emplois, des secteurs qui regroupent des emplois traditionnellement masculins, et où l'on retrouve une plus faible présence de femmes travaillant dans ces secteurs que dans l'ensemble du Québec (CSF, 2011).

En résumé, ces statistiques nous montrent que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean vit une baisse démographique, qu'il y a moins d'emplois que dans le reste du Québec et que les salaires sont plus bas qu'ailleurs. Jusqu'à présent le modèle économique dominant de cette région, celui de la grande entreprise industrielle, n'a pas favorisé l'intégration des femmes au marché de l'emploi de façon aussi importante que dans les autres régions du Québec. Les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean apparaissent parmi les plus pauvres au Québec et l'écart de revenu entre les femmes et les hommes de la région est l'un des plus importants (Giroux, 2013 : 10). Ce modèle est présentement en déclin, les grandes entreprises industrielles connaissant une vague d'innovations technologiques qui leur permet d'augmenter leur productivité et d'embaucher moins de personnes (Proulx, 2007), ce qui ne peut que nuire aux organisations traditionnelles défendant les travailleurs. La région est en mutation progressive vers une économie tertiaire; on peut penser que cela augmentera la participation des femmes au marché du travail, mais il s'agit encore d'une tendance plus que d'un mouvement assuré, les données actuelles ne laissant pas vraiment envisager une telle évolution.

En effet, on note que pour la plupart des statistiques économiques, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes. Ainsi, en 2012, le taux d'activité des femmes se situait à 55,3 % tandis que celui des hommes était de 66,5 %, celui de l'emploi était de 51,4 % pour les femmes et de 60,5 % pour les hommes. Il est malheureusement plus difficile pour les femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la recherche d'un emploi de réintégrer le marché du travail, car en 2012, la durée moyenne du chômage des femmes était de 29,4 semaines et celle des hommes à 16,6 semaines. Les données de l'Institut de la statistique du Québec montrent également une différence importante entre les hommes et les femmes en ce qui a trait au salaire hebdomadaire moyen, car en 2012, ce salaire était de 924,16 \$ pour les hommes tandis que les femmes ne gagnaient que 602,17 \$.

En ce qui a trait à la gouvernance des femmes au sein des entreprises et des institutions démocratiques, un récent document produit par le gouvernement du Québec (2013) montre qu'en février 2012, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les femmes sont minoritaires au sein de la plupart des instances décisionnelles et consultatives que l'on retrouve au sein de cette région à l'exception des commissions scolaires (68,2 %), de l'Université (57, 1 %) et des Forums jeunesse (56, 3 %). En contrepartie, les femmes n'occupaient que 14,3 % des sièges du conseil d'administration à la Conférence régionale des élus, 19,0 % dans les Centres locaux de développement et 24,7 % au sein des conseils municipaux.

En 2011, on retrouvait au Saguenay-Lac-Saint-Jean 38 groupes de femmes, dont 13 associations régionales et 25 locales. On recensait également en 2012, 244 organismes communautaires, faisant partie du tissu associatif régional, dont 199 avaient des activités liées à la santé et aux services sociaux. Concernant l'économie sociale et solidaire, on dénombrait en 2008, 496 organismes et entreprises d'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Tremblay et coll., 2010). Parmi ceux-ci se trouvaient des coopératives, des organismes à but non lucratif et des groupes communautaires ayant ou non un volet d'économie sociale⁶.

Toutes ces données démontrent l'importance de s'interroger sur les liens complexes et difficiles entre les femmes et le monde économique. Ils montrent du même coup qu'il faut aussi considérer le lien entre elles et les formes alternatives d'activité économique, celles qui visent à diminuer la marginalisation des femmes et leur subordination.

La distance entre l'économie sociale et le mouvement des femmes

Il y a un certain consensus chez nos informatrices sur le fait qu'il existe maintenant une distance, installée graduellement, entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes, alors qu'auparavant, ce dernier était au cœur de l'économie sociale et solidaire. Cependant, les raisons de la distanciation évoquées sont multiples et ne font pas toujours consensus. Alors que certaines parlent du retrait volontaire du mouvement des femmes, d'autres mentionnent plutôt qu'il a été peu à peu mis à l'écart par l'économie sociale et solidaire : « mais ce n'est pas le mouvement des femmes qui s'est éloigné, c'est l'économie sociale ». (Entrevue 5).

Dans la partie qui suit, nous présenterons trois pistes de réflexions sur l'évolution des liens entre l'économie sociale et solidaire et le mouvement des femmes. Ce sont des suggestions d'interprétation et elles doivent être prises comme des interrogations, plutôt que des résultats de recherche formels.

1. Le projet porté par l'économie sociale et solidaire est plus près de l'économie que du social ?

Il s'agit du sujet sur lequel les informatrices se sont prononcées le plus longuement. En premier lieu, il semble que le projet initial porté par l'économie sociale et solidaire se soit modifié à travers les années au profit de la « dimension économique », pour reprendre les termes de l'une

d'entre elles. Les objectifs soutenus au départ par l'économie sociale et solidaire, qui étaient de proposer une vision alternative au modèle économique en vigueur et de mettre de l'avant des projets de développement social axés sur les besoins sociaux, la solidarité et l'équité, s'accordaient très bien aux objectifs pratiques recherchés par le mouvement des femmes : « (...) je pense qu'au début, on était près de l'économie sociale parce que ça correspondait (...) à nos valeurs, puis à notre façon de voir les choses (...), le mouvement des femmes a été impliqué dans les débuts de l'économie sociale, avec les gouvernements (...) », (Entrevue 1).

En effet, l'un des principaux axes de revendication du mouvement des femmes était de répondre aux besoins immédiats des femmes (Côté et coll., 2005). Il désirait améliorer la qualité des emplois qu'elles occupaient, favoriser leur accès au marché de l'emploi et contribuer au développement de communautés et de collectivités en santé (COCES, 1996). Lors des premières années de l'économie sociale et solidaire, cette revendication s'est traduite, entre autres, par l'obligation d'accorder 75 % des emplois créés par les projets d'économie sociale et solidaire à des femmes.

Toutefois, avec le temps et l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, l'aspect économique a pris plus d'importance que les objectifs sociaux : « Mais justement dans toute cette évolution-là, il y a eu le caractère économique qui a plus ressorti que le caractère social » (entrevue 2). Certaines affirment même que l'économie sociale et solidaire est devenue un bailleur de fonds et qu'elle ne favorise pas vraiment le financement des groupes de femmes. De même, l'une d'elles mentionne que les organismes communautaires doivent développer des projets qui ont une certaine rentabilité économique pour avoir accès aux fonds de support à l'économie sociale et solidaire, alors que ce n'était pas l'idée de départ évoquée par le mouvement des femmes qui revendiquait plutôt des infrastructures sociales porteuses d'activités économiques.

L'économie sociale et solidaire semble donc être devenue moins « solidaire » qu'il n'était envisagé au départ. Elle apparaît avoir parcouru la même trajectoire que les politiques de développement local et avoir pris un « virage entrepreneurial » où les préoccupations autres que la rentabilité financière occupent la portion congrue. Elle semble devenue une forme d'entreprise et non un outil instrumentalisant l'action économique au profit d'une visée d'amélioration des conditions sociales. Soumises aux mêmes règles de rentabilité à court terme (et même à plus court terme que les formes plus classiques d'entreprises) et évaluées de la même façon, les organisations de l'économie sociale et solidaire semblent moins pouvoir tenir compte des contraintes particulières vécues par les acteurs (et actrices) marginalisé-e-s de l'économie dominante.

Cela devient manifeste lorsqu'on voit que l'accent mis sur la rentabilité des projets s'est également traduit par des modifications au sein des structures décisionnelles de l'économie sociale et solidaire. Selon certaines des informatrices, la collaboration, la démocratie et la participation sociale, qui étaient des caractéristiques proposées par le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES), ont tranquillement laissé place à un modèle plus

rigide et moins participatif, soi-disant afin de favoriser l'efficacité et la rentabilité. Ne se retrouvant plus autant dans ce modèle, les représentantes du mouvement des femmes ont diminué leur participation à ces structures :

J'ai été sur un comité pendant quelques mois pour des projets en économie sociale. [...] j'avais de la difficulté parce que c'était analysé avant d'arriver au comité [...] c'était comme réglé, si on veut, avant que ça arrive au comité. [...] Ces structures-là, ça m'a toujours un peu dérangée. Je n'ai pas le temps de perdre mon temps là-dedans. (Entrevue 1).

Cette évolution vers la primauté de la rentabilité économique des projets va à l'encontre du modèle d'économie sociale et solidaire proposé à l'origine par le mouvement des femmes, axé davantage vers la solidarité et l'équité. Ainsi, la vision d'une économie hétérodoxe promue par le mouvement des femmes semble avoir moins sa place au sein du projet actuel de l'économie sociale et solidaire, alors qu'au départ, le mouvement des femmes voyait dans l'idée de juxtaposer l'économie et le social, un concept innovant qui permettrait de promouvoir une autre conception de l'économie, d'avoir une reprise de pouvoir sur les économies locales et de prendre les rênes d'un développement social, équitable et solidaire : « (...) l'idée d'accoler le mot économique au mot social (...), je trouvais ça très 21e siècle, très révolutionnaire (...), ça faisait partie de tout comment on voulait que le développement soit durable, que le développement soit à la hauteur des humains ». (Entrevue 5).

Le déplacement du projet porté par l'économie sociale et solidaire vers une plus grande importance de la rentabilité économique au désavantage du volet social est donc une piste d'explication de l'évolution du rapport entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire qui demande à être approfondie⁷.

Il faut ajouter ici que l'économie sociale et solidaire s'est institutionnalisée constamment depuis sa mise en œuvre au milieu des années 1990. D'abord, avec la Politique de soutien au développement local et régional (loi 97), le rôle de gérer localement les fonds destinés à l'économie sociale et solidaire a été confié aux Centres locaux de développement (CLD). Dès ce moment, il appert que la vision entrepreneuriale de l'économie sociale et solidaire a été dominante et que l'aspect du développement de l'économie sociale et solidaire lié au genre a été peu à peu relégué aux oubliettes (Côté et Fournier, 2005). Par la suite, ce sont les Conférences régionales des élus (CRÉ) qui sont devenues les gestionnaires des ententes permettant de financer les activités des pôles régionaux d'économie sociale et solidaire créés au milieu des années 2000 dans chacune des régions administratives du Québec. Enfin, le dernier pas vers l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire demeure l'adoption par le gouvernement du Québec en 2013 d'une loi-cadre (loi 27) sur l'économie sociale et solidaire. Selon les termes utilisés dans le communiqué gouvernemental, « la loi-cadre assurera la reconnaissance des entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles et OBNL à vocation marchande) par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. » (Portail Québec,

2013) Cette loi-cadre représente ainsi, pour certains acteurs de l'économie sociale et solidaire, une « ultime reconnaissance » (St-Onge, 2013) de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, elle soulève aussi des enjeux et des tensions entre les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment entre ceux qui proviennent du mouvement associatif et ceux qui proviennent du mouvement coopératif et surtout entre une économie sociale plus orientée vers l'aspect économique et marchand et une économie solidaire plus citoyenne, moins institutionnalisée et plus axée vers le social.

2. L'économie sociale est-elle toujours un projet féministe ?

En deuxième lieu, on peut penser que l'économie sociale et solidaire n'est plus un projet aussi féministe qu'à ses débuts. Lors de la Marche de 1995, la transformation des rapports sociaux de sexe faisait partie des revendications stratégiques du mouvement des femmes (Côté et coll., 2005), qui avait vu dans l'économie sociale et solidaire un moyen d'action intéressant, grâce à son caractère innovant et à son potentiel de transformation sociale.

Selon les interlocutrices, la dimension du genre n'est plus une priorité au sein de l'économie sociale et solidaire et elle ne fait plus partie du projet qu'elle porte, alors qu'au début, elle était présente dans la mise sur pied des programmes et des politiques (Côté, 2011). Selon une des répondantes, très peu de groupes de femmes dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont développé des volets d'économie sociale et solidaire, seuls les groupes en employabilité ayant pu tirer leur épingle du jeu.

Par ailleurs, on ne retrouverait guère le discours féministe au sein des structures décisionnelles, pas plus qu'auprès des travailleuses de l'économie sociale et solidaire. « Est-ce que peut-être que le discours n'est plus la même chose que dans le temps. Le discours est peut-être plus général que spécifique à cet égard-là », (entrevue 2). En ce moment, peu de groupes de femmes sont présents dans les instances décisionnelles, alors qu'ils en étaient un acteur important au début, lorsque le Conseil régional d'économie sociale avait le mandat de développer l'économie sociale et solidaire. Certes, quelques femmes siègent au sein de ces instances, mais elles n'y siègent pas comme représentantes du mouvement des femmes : « Ça dépend qu'est-ce qu'on veut dire, mouvement des femmes, si c'est des groupes vraiment de femmes, je n'ai pas vu beaucoup en général la présence de groupes de femmes ». (Entrevue 2).

Certaines interlocutrices discutent aussi la place du discours féministe dans la société. Elles soulignent son caractère minoritaire et affirment qu'il est par conséquent plus difficile de se coaliser et de porter ce point de vue dans les instances de l'économie sociale et solidaire et au sein de la société en général. De plus, selon certaines, les femmes que l'on retrouve dans des postes décisionnels le font rarement de façon féministe, c'est-à-dire qu'elles ne remettent pas en question les rapports de genre. Elles vont plutôt s'y insérer et reproduire le modèle proposé, soit un modèle axé sur la rentabilité économique et l'efficacité. « Il y a peu de femmes à travers le monde qui ont cette place-là, puis qui le font de façon féministe. Parce qu'être une femme (...) ça ne veut pas dire qu'on le fait de façon féministe. C'est deux affaires différentes » (entrevue 5).

Toutefois, il faut souligner que ces points ressortent principalement des propos des interlocutrices qui sont très impliquées au sein du mouvement des femmes. Bref, cette absence du discours féministe et de la dimension du genre au sein de l'économie sociale et solidaire est également une piste à explorer.

3. Où en sont la valorisation et la reconnaissance du travail réalisé par les femmes?

Troisièmement, le mouvement des femmes a longtemps travaillé pour la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par les femmes. En articulant autrement l'économie et le social, on pouvait donner une valeur économique au travail effectué par les femmes et, surtout, rendre visible leur apport économique.

Comme l'économie sociale et solidaire a été un excellent véhicule pour porter ce message et le faire entendre, il y a eu des retombées positives pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par exemple, on peut mentionner une prise de conscience par les groupes communautaires des compétences de leurs travailleuses et une meilleure valorisation de leur scolarisation. Toutefois, selon certaines répondantes, le mouvement des femmes ne l'utilise plus assez comme véhicule alors qu'elle demeure un bon levier pour parler de cette question. Le mouvement devrait être plus présent dans la sphère économique, dont l'économie sociale et solidaire, et il devrait y parler davantage de la valeur économique du social et du travail effectué par les femmes puisque cet enjeu demeure d'actualité.

C'est aussi important, à mon avis, de dire la valeur qu'on a au niveau économique, la place qu'on veut prendre au niveau économique, puis comment on doit le prendre, puis qu'est-ce qu'il faut pour le prendre. [...] je pense que c'est un véhicule qui est plus actuel que jamais. [...] on ne le fait pas assez. J'ai beaucoup peur du repli que je sens des groupes de femmes par rapport à la dimension justement du développement économique, de la place qu'on doit prendre en développement économique. (Entrevue 5).

Effectivement, des inégalités entre les femmes et les hommes liées à la dévalorisation du travail effectué par les femmes existent toujours (par exemple l'écart salarial entre les secteurs d'emploi traditionnellement féminins ou masculins, comme nous l'avons vu). Il semble que cette préoccupation ne fasse plus partie du discours de l'économie sociale et solidaire. Comme si, après que le travail des femmes et sa valeur aient été rendus visibles, ils étaient redevenus invisibles, ainsi que le dénote cet extrait :

Ça me fait penser au travail invisible des femmes. J'ai l'impression que c'est comme si on a eu le spot [...], sur la contribution économique qu'on avait comme mouvement, comme contribution sociétale, que ça avait une valeur économique [...]. Là, c'est comme si c'est devenu comme le travail invisible des femmes encore une fois, c'est correct, c'est là, on sait que c'est important, mais on n'en parle plus. (Entrevue 5).

Pourtant, les emplois souvent offerts aux femmes en économie sociale et solidaire sont des métiers moins valorisés et moins bien payés, alors que l'économie sociale et solidaire avait été mise de l'avant comme une mesure féministe qui permettrait aux femmes d'avoir plus de contrôle sur leurs espaces économiques (COCES, 1996). D'ailleurs, il semble se dessiner une forme de division sexuelle du travail au sein de l'économie sociale et solidaire. Les femmes, qui représentent la très grande partie de la main d'œuvre des entreprises d'économie sociale et solidaire, se retrouvent principalement dans la *nouvelle* économie sociale et solidaire, soit le « secteur social » (Tremblay et coll., 2010; Diadiou et coll., 2013). Or, les salaires au sein de ce secteur sont moindres que ceux de l'ancienne économie sociale et solidaire (les coopératives forestières et agricoles), tout comme est différente la reconnaissance sociale entre ces domaines d'emploi. Cette réalité est également soulevée par Côté, qui indique que les hommes se retrouvent en plus grand nombre « *au sommet de la pyramide décisionnel* ». De plus, selon cette dernière, il y a eu moins de création ou de consolidation d'emplois à temps plein dans la deuxième vague de l'économie sociale et solidaire (Côté, 2011). Dans cette perspective, il est pertinent de se demander si l'économie sociale et solidaire contribue à la prospérité et à l'autonomie économiques des femmes ? Améliore-t-elle réellement les conditions d'emploi des femmes ? La faible préoccupation envers la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par les femmes nous semble être une piste d'analyse qui mériterait d'être approfondie.

Cependant, les interlocutrices moins directement liées au mouvement des femmes mentionnent que l'économie sociale et solidaire offre la possibilité d'améliorer les conditions de vie des femmes notamment au travers de l'action des groupes communautaires qui ont intégré un volet d'économie sociale et solidaire et qu'en ce sens, elle porte un potentiel de changement social. Elles considèrent l'économie sociale et solidaire comme une source de financement pour améliorer les conditions de vie et d'emploi des femmes qui travaillent dans les organismes communautaires.

[...] c'est un moyen pour les femmes, mais aussi pour toutes les [...] communautés de se prendre en main puis de [...] collectiviser un peu la richesse parce que dans le fond, c'est ça un peu. C'est avoir du contrôle aussi, avoir plus de contrôle sur nos conditions de vie, nos conditions de travail. (Entrevue 2).

En ce sens, l'économie sociale et solidaire aurait aidé davantage les groupes communautaires issus du tissu associatif, qui voient là un moyen de diversifier leur financement⁸, plus qu'elle ne l'aurait fait pour les groupes de femmes, qui ont été pourtant à l'origine de l'émergence de l'économie sociale et solidaire au Québec dans les années 1990.

Conclusion

Quelques interprétations de l'éloignement graduel entre le mouvement des femmes et l'économie sociale et solidaire ont été proposées. Trois pistes sont apparues intéressantes : « l'économicisation » et l'institutionnalisation du projet de l'économie sociale et solidaire, l'amointrissement de sa portée féministe et le moindre accent sur la reconnaissance du travail

des femmes. Bien qu'il soit difficile de déterminer laquelle de ces hypothèses est la plus prégnante, certaines conclusions se dégagent de cette recherche exploratoire sur les groupes de femmes et l'économie sociale et solidaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En premier lieu, il semble bien que l'institutionnalisation constante de l'économie sociale et solidaire depuis sa réémergence en 1995, ne soit pas étrangère à une orientation axée davantage vers la dimension entrepreneuriale de l'économie sociale et solidaire, car la vocation marchande de l'économie sociale et solidaire y apparaît privilégiée et consacrée de façon plus marquée à mesure que l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire s'accroît. Ce « pragmatisme » revendiqué semble devoir se payer par un affadissement de son potentiel innovateur (Tremblay, 2007).

En deuxième lieu, il semble bien que l'utopie économique portée par les groupes de femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme ailleurs au Québec, c'est-à-dire une économie sociale et solidaire orientée vers les infrastructures sociales et la lutte contre la pauvreté, ait été délaissée au profit du pragmatisme économique et marchand. Les conclusions de cette recherche effectuée au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont conformes avec celles de Côté (2011) qui affirme que « l'essor du paradigme de l'économie sociale a constitué une défaite symbolique et matérielle pour le mouvement des femmes qui en avait été le catalyseur. » (Côté, 2011 : 295). Dans cette perspective, le potentiel de changement social qui était associé à l'économie sociale et solidaire mise de l'avant par le mouvement des femmes apparaît de plus en plus mince. Tout au plus, il apparaît que l'économie sociale et solidaire a permis à certains organismes du tissu associatif de diversifier leur financement par la tarification d'une partie de leurs services ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, pour revenir à la question posée au début de ce texte, sur l'économie sociale et solidaire comme utopie économique, il semble que le projet d'une économie hétérodoxe portée par le mouvement des femmes soit de plus en plus hors d'atteinte. En effet, l'idée de réunifier les dimensions sociales et économiques par la mise en place d'entreprises d'économie sociale et solidaire semble de plus en plus compromise par une vision economiciste de l'économie sociale et solidaire, la dimension sociale de l'économie étant reléguée encore une fois au second plan. En ce sens, l'économie sociale et solidaire apparaît davantage comme un modèle d'affaires associatif faisant partie du grand giron de l'économie-monde où coexistent plusieurs types d'économie allant de l'économie néolibérale et globalisée à la petite économie locale et associative. Malgré cela, le mouvement de l'économie sociale et solidaire n'étant pas unitaire, il existe toujours une économie solidaire plus citoyenne et plus axée vers le social qui est porté par les femmes, mais aussi par les jeunes, les groupes écologistes et d'autres groupes de la société civile qui prônent encore l'utopie de transformer l'économie néolibérale par une économie plus solidaire et plus socialement encadrée. Il faudra observer dans les prochaines années l'avancée de ces organisations au Québec.

NOTES

¹ Comme le rappelle Wright (2010 : 20), on peut hiérarchiser les critères d'évaluation des alternatives sociales : 1) sont-elles désirables?; 2) sont-elles viables?; 3) sont-elles réalisables?

² Dans une bibliographie croissante sur le féminisme et l'économie, on retiendra la revue *Feminist economics* publiée depuis 1994.

³ Inutile d'aligner les références : le livre édité par Guérent, Hersent et Fraisse (2011) comporte une bibliographie de plus de 40 pages.

⁴ Créé en 1999, le Chantier de l'économie sociale est une corporation sans but lucratif qui travaille à la concertation entre acteurs de l'économie sociale et en fait la promotion.

⁵ La notion du mouvement des femmes inclut le mouvement féministe, mais ne s'y réduit pas : le mouvement des femmes inclut des groupes composés de femmes, engagées dans l'amélioration des conditions de vie des femmes alors que le mouvement féministe concerne des groupes et regroupements engagés dans la transformation sociale des rapports de genre, qui remettent en question la division sociale des sexes (Descarries, 2007). Ainsi, la notion de mouvement des femmes constitue une catégorie large, qui repose tant sur le « féminin » que le « féministe ».

⁶ Les groupes communautaires qui n'ont pas de volet d'économie sociale et solidaire, mais qui s'identifient à l'économie sociale et solidaire sont considérés également dans ce nombre.

⁷ S'il faut en croire la réaction de Demoustier (2013) au projet de loi français sur l'économie sociale, il s'agit là d'une dérive qui n'affecte pas que le Québec.

⁸ Certains groupes communautaires développent en effet, un volet d'économie sociale et solidaire qui leur permet de tarifier une partie de leurs services, tout en conservant le volet communautaire et gratuit associé à leur mission de base.

Références bibliographiques

Alarie, M.H. (2013, 27 Octobre). Pour une vision féministe de l'économie : seule une économie alternative mettra fin aux abus. , *Le Devoir*, G-4

Aubry, F. & Charest, J. (1999). *Développer l'économie solidaire – Éléments d'orientation*. Document déposé au Conseil fédéral de la CSN.

Azam, G. (2003). Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières? *Revue du MAUSS*, (2), 151-161.

Barker, D. K. & Kuiper, E. (dir.) (2003). *Towards a feminist philosophy of economics*. Londres: Routledge.

Bélangier, L. & Fournier, D. (1997). Économie sociale et solidaire. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, 3, (2), 144-155.

Belleu, J. (1997). L'économie sociale au Québec: Une perspective partielle et partielle d'une féministe du Nord. Dans *Simposio internacional « Globalizacion de la solidaridad »*, Lima.

Blumer, H. (1969). Social movements. Dans B. Mclaughlin (dir) *Social movements*. (pp. 8-29). New York: The Free Press,

Case, J. (1979). *Coops, communes and collectives. Experiments in social change in the 1960s and 1970s*. New York: Pantheon.

Chantier de l'économie sociale (2013). Repéré à <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=867>.

Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale. (1996). *Entre l'espoir et le doute*. Qc, Québec : rapport déposé à la ministre d'État de l'Emploi et la Solidarité et ministre responsable de la condition féminine

Conseil du statut de la femme. (2011). *Fiche socio-économique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec : Conseil du statut de la femme.

Côté, D. (2011). Difficiles convergences: mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise. Dans I. Guérin, M. Hersent & L. Fraisse (dir.) *Femmes, économie et développement: entre résistance et justice sociale* (pp.283-312). Paris : ERES/IRD.

Côté, D., Fournier D., & Maurice, M.- C. (2005). *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de Montréal*. Conférence de l'ORÉGAND, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.

Côté, D. & Fournier, D. (2005). Développement économique communautaire : le « modèle québécois » est-il sensible au genre?, *Making Waves*, 1-7.

Demoustier, D. (2013). La construction du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, (329) 7-15.

Descarries, F. (2007). *Le mouvement des femmes au Québec. D'hier à aujourd'hui: revendications, enjeux et stratégie*. Conférence donnée au Réseau des femmes de la FIQ, Québec.

Diadiou, F. Tremblay, M. Tremblay, P.-A. & Tremblay, S. (2013). Revitaliser les territoires grâce à l'économie sociale : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans Tremblay, P.-A. & Tremblay, S. (dir.). *Penser le développement*. (pp.29-49). Chicoutimi : GRIR/UQAC.

Gouvernement du Québec. (2013). *Les femmes dans la gouvernance des entreprises et dans les institutions démocratiques-Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec : Conseil du statut de la femme.

Giroux, C. (2013). *Les représentations sociales de l'égalité entre les sexes et du développement régional*, (Mémoire de maîtrise) UQAC, Chicoutimi, QC.

Granovetter, M. (2008). *Sociologie économique*. Paris : Seuil.

Guérin, I. Hersent, M. & Fraisse, L. (dir.) (2011). *Femmes, économie et développement: entre résistance et justice sociale*. Paris : ERES/IRD.

Institut de la statistique du Québec. (2013). *Profils statistiques par région et MRC*. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_02/region_02_00.htm.

Lamoureux, D. (1998). La panacée de l'économie sociale: un placebo pour les femmes? Dans L. Boivin & M. Fortier (dir.). *L'économie sociale: l'avenir d'une illusion*. (pp. 25-54) Montréal : Fides

Laville, J.-L. Lévesque, B. & Mendell, M. (2006). The social economy. Diverse approaches and practices in Europe and Canada. *Cahiers de l'ARUC-ÉS*, (C-11-2006).

Levitas, R. (2012). *Utopia as Method: The Imaginary Reconstitution of Society*. Londres: Palgrave Macmillan.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, J. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires, (dir.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologique*. (pp. 113-169). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

Portail Québec. (2013). *Adoption du projet de loi n° 27 - Loi sur l'économie sociale - Le gouvernement du Québec reconnaît l'apport de l'économie sociale*. Repéré à <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2013/10/c8999.html>

Proulx, M.-U. (2007). *Le Saguenay-lac-Saint-Jean face à son avenir*. Sillery : PUQ.

St-Onge, S. (2013). Loi-cadre sur l'économie sociale : l'ultime reconnaissance? *Kaléidoscope*, 1, (1) p. 2-4. Repéré à : <http://www.mediak.ca/loi-cadre-sur-l-economie-sociale.aspx>

Tremblay, P.-A. (2007). Utopies en économie sociale : la variante québécoise. Dans É. Dacheux (dir.). *Communiquer l'utopie : économie solidaire et démocratie*. (pp. 99-118). Paris : L'Harmattan

Tremblay, S. Tremblay, M. Tremblay, P.-A. Simard, M. & Côté, S. (2010). *Le portrait de l'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi/Montréal : GRIR/RQRP-ÉS.

Tremblay, S. (2014). Le social transversal. Dans M. Robitaille & M.-U. Proulx (dir.). *Sciences du territoire, tome 2. Défis méthodologiques*. (pp. 157-173). Québec : PUQ.

Wright, E. O. (2010). *Envisioning real utopias*. Londres: Verso books

AUTEUR-E-S

Josie-Ann Bonneau, M.A., Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais (MEPAC SLSJCC), josie-ann.bonneau1@uqac.ca.

Fanny Darbus, MCF en sociologie, Centre nantais de sociologie (CENS), Université de Nantes, LUNAM. fannydarbus@gmail.com.

Danielle Maltais, Ph.D, professeure, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Université du Québec à Chicoutimi, danielle_maltais@uqac.ca.

Quidora Morales La Mura, Docteure en Sociologie, Chercheuse au Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (EA3478), Université de Lorraine. quidora.morales-la-mura@univ-lorraine.fr.

Maricel Rodríguez Blanco, DEA en études politiques, doctorante en Sociologie, École des hautes études en sciences sociales de Paris, maricel.rblanco@gmail.com

Marielle Tremblay, Ph.D, professeure, Université du Québec à Chicoutimi, marielle_tremblay@uqac.ca.

Pierre-André Tremblay, Ph.D, professeur, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Université du Québec à Chicoutimi, pierre-andre_tremblay@uqac.ca.

Suzanne Tremblay Ph.D, professeure, Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Chicoutimi, suzanne_tremblay@uqac.ca.